



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	3
- votants :	24
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	2

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/10

Objet : Reprise anticipée des résultats
prévisionnels de l'exercice 2019 aux
budgets primitifs 2020

Le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date-limite de vote du budget primitif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 5) permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019 établis par l'ordonnateur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Constate les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Budget principal

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	3 621 245,99	4 165 112,16	543 866,17
	Résultat antérieur reporté du BP 2018		3 139 242,07	3 139 242,07
	Résultat total fonctionnement			3 683 108,24
Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	773 523,46	403 599,60	- 369 923,86
	Solde antérieur reporté du BP 2018		515 075,72	515 075,72
	Résultat total investissement			145 151,86
Reste à réaliser au 31 décembre 2019				
		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement		67 807,96	33 930,00	- 33 877,96
Résultat cumulé 2019				
		dépenses	recettes	solde
		4 462 577,41	8 256 959,55	3 794 382,14
Reprise anticipée	Provision d'affectation en réserve (investissement 1068)			
	Report en fonctionnement en 002 en recettes			3 683 108,24
	Report en investissement en 001 en recettes			145 151,86

Budget annexe cellules commerciales et artisanales

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	87 818,08	109 582,34	21 764,26
	Résultat antérieur reporté du BP 2018		3 762,07	3 762,07
				25 526,33
Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	66 987,02	70 109,47	3 122,45
	Solde antérieur reporté du BP 2018		55 279,69	55 279,69
				58 402,14
Reste à réaliser au 31 décembre 2019				
		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement				-
Résultat cumulé 2019				
		dépenses	recettes	solde
		154 805,10	238 733,57	83 928,47
Reprise anticipée	Provision d'affectation en réserve (investissement 1068)			
	Report en fonctionnement en 002 en recettes			25 526,33
	Report en investissement en 001 en recettes			58 402,14

Budget annexe zone du tumoy-tranche3

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	16 940,40	0,68	- 16 939,72
	Résultat antérieur reporté du BP 2018			-
				- 16 939,72
Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	953 079,16	173 548,58	- 779 530,58
	Solde antérieur reporté du BP 2018	21 247,66		- 21 247,66
				- 800 778,24
<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2019</i>		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement		118 386,62	175 609,79	57 223,17
		dépenses	recettes	solde
	Résultat cumulé 2019	1 109 653,84	349 159,05	- 760 494,79
Reprise anticipée	Provision d'affectation en réserve (investissement 1068)			
	Report en fonctionnement en 002 en dépenses			- 16 939,72
	Report en investissement en 001 en dépenses			- 800 778,24

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2020.03.19 15:53:35 +0100
Ref:20200319_092802_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	3
- votants :	24
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	2

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/11

**Objet : Budget principal - Vote
du budget primitif 2020**

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 19 février 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances formulé lors de sa réunion du 4 mars 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2020 du budget principal résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

Total des Recettes	7 598 679 €
Total des Dépenses	7 598 679 €

Section d'investissement :

Total des Recettes	3 876 701 €
Total des Dépenses	1 708 536 €

D'où un suréquilibre d'un montant de 2 168 165 €.

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:15 +0100
Ref:20200318_121801_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MOURMELON LE GRAND

Numéro SIRET : 21510361500138

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : VILLE DE MOURMELON LE GRAND

ANNEE 2020

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					
Collectivité - VILLE DE MOURMELON LE GRAND			BUDGET PRINCIPAL		
EN DEPENSE			2019		
Compte	Objet	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement	
2031	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE ERP	824	6 815,30	2019000022	
2031	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PROGRAMMATION EQUIPEMENT SPORTIF	411	19 428,00	2019000124	
2031	DIAGNOSTIC AMIANTE - COMPLEXE SPORTIF	411	5 418,00	2019000128	
2031	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX - SALLE LOUISIANE	324	474,00	2019000184	
2051	LOGICIEL - ALSH	421	8 699,16	2019000172	
			40 834,46		
20422	SUBVENTION FACADE	01	5 000,00	2019000205	
			5 000,00		
			TOTAL CHAPITRE 20		
			TOTAL CHAPITRE 204		
2121	FOURNITURE VEGETAUX - ESPACES VERTS ENTREE DE VILLE	823	247,50	2019000170	
2152	MISE EN SECURITE ENTREES DE VILLE RD13 RD 335	822	6 162,71	2019000129	
2152	MISE EN SECURITE ENTREES DE VILLE RD13 RD 335	822	4 277,29	2019000167	
2158	INSTALLATION DISJONCTEUR SUITE INSTALLATION CONTRÔLE D'ACCES - GTH	411	1 848,00	2019000169	
2182	ACQUISITION TRACTEUR	823	2 400,00	2019000155	
2183	REMPL RAME DEFILLANTE SERVEUR - POLE PUBLIC	020	942,00	2019000168	
2183	TABLETTES X3 - ALSH	421	1 017,00	2019000197	
2184	PLAQUE DE CUISSON X1 - LOGEMENT PLB APPART 2	71	79,00	2019000171	
2188	BUTS FILETS CROCHETS PERCHES - STADE MUNICIPAL	412	5 000,00	2019000065	
			21 973,50		
			TOTAL CHAPITRE 21		
			TOTAL DES DEPENSES		67 807,96

ÉTAT DES RESTES À RÉALISER EN INVESTISSEMENT			
Collectivité VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BUDGET PRINCIPAL	
		2019	
Compte	Objet	Fonction	N° engagement
1311	DETR 2017 - TRAVAUX ACCESSIBILITE	824	2019000206
		Reste à réaliser	33 930,00
		TOTAL DES RECETTES	33 930,00

le 05/02/2020

[Signature]

057
074

27 JAN 20

Le Maire,
Pascal JALOUX

[Signature]

Mairie de Mourmelon le Grand

Fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2019 en vue d'une reprise anticipée
au BP 2020

Compte administratif budget principal

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	3 621 245,99	4 165 112,16	543 866,17
	Résultat antérieur reporté du BP 2018		3 139 242,07	3 139 242,07
	Résultat total fonctionnement			3 683 108,24

Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	773 523,46	403 599,60	369 923,86
	Solde antérieur reporté du BP 2018		515 075,72	515 075,72
	Résultat total investissement			145 151,86

		dépenses	recettes	solde
<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2019</i>				
Fonctionnement				
Investissement		67 807,96	33 930,00	- 33 877,96

		dépenses	recettes	solde
	Résultat cumulé 2019	4 462 577,41	8 256 959,55	3 794 382,14

Reprise anticipée	Provision d'affectation en réserve (investissement 1068)			
	Report en fonctionnement en 002 en recettes			3 683 108,24
	Report en investissement en 001 en recettes			145 151,86

Etat certifié exact, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.19	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.27	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.38	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.46	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.47	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.48	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.49	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.53	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.54	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP
51388	VILLE DE MOURMELON LE GRAND	2020

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 233
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	12
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 190 817,00	3 402 761,00	417,70	1 016,45

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	751,74	0,00
2	Produit des impositions directes/population	165,30	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	746,25	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	326,30	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	472,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43,56%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,49%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	43,61%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

PRÉSENTATION Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier déduits à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 transmises par les services préfectoraux.

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les collèges des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BP	2020
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 81 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP 2020
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 598 679,00	3 915 571,00

+ + +

R	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
P			
O	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
R			3 683 108,00

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	7 598 679,00	7 598 679,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1988)	1 640 728,04	3 697 620,00

+ + +

R	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	67 807,96	33 930,00
P			
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
R			145 151,00

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 708 536,00	3 876 761,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	9 307 215,00	11 475 380,00
----------------------------	---------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans cumulation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) À rendre uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 084 224,00	0,00	1 120 126,00	1 120 126,00	1 120 126,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 661 000,00	0,00	1 713 785,00	1 713 785,00	1 713 785,00
014	Atténuations de produits	653 534,00	0,00	694 301,00	694 301,00	694 301,00
65	Autres charges de gestion courante	408 221,00	0,00	359 022,00	359 022,00	359 022,00
Total des dépenses de gestion courante		3 607 979,00	0,00	3 687 234,00	3 687 234,00	3 687 234,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	21 650,00	0,00	36 630,00	36 630,00	36 630,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 639 629,00	0,00	3 933 864,00	3 933 864,00	3 933 864,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 034 803,00		3 536 403,00	3 536 403,00	3 536 403,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	155 000,00		128 412,00	128 412,00	128 412,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 189 803,00		3 664 815,00	3 664 815,00	3 664 815,00
TOTAL		7 029 232,00	0,00	7 598 679,00	7 598 679,00	7 598 679,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 598 679,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	160 000,00	0,00	190 500,00	190 500,00	190 500,00
73	Impôts et taxes	1 093 014,00	0,00	1 101 086,00	1 101 086,00	1 101 086,00
74	Dotations, subventions et participations	2 594 876,00	0,00	2 573 825,00	2 573 825,00	2 573 825,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	0,00	41 960,00	41 960,00	41 960,00
Total des recettes de gestion courante		3 688 890,00	0,00	3 913 371,00	3 913 371,00	3 913 371,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 689 990,00	0,00	3 915 571,00	3 915 571,00	3 915 571,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 689 990,00	0,00	3 915 571,00	3 915 571,00	3 915 571,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

3 683 100,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 598 679,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

3 664 815,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	77 808,97	40 834,48	242 038,54	242 038,54	262 874,00
204	Subventions d'équipement versées	756 971,00	5 000,00	750 958,00	750 958,00	756 958,00
21	Immobilisations corporelles	614 718,02	21 973,50	461 065,50	461 065,50	483 038,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	692 497,01	0,00	185 665,00	185 665,00	185 665,00
Total des dépenses d'équipement		2 141 993,00	67 807,98	1 639 728,04	1 639 728,04	1 707 536,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
48..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 142 993,00	67 807,98	1 640 728,04	1 640 728,04	1 708 536,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 142 993,00	67 807,98	1 640 728,04	1 640 728,04	1 708 536,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 708 536,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	48 330,00	33 930,00	0,00	0,00	33 930,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		48 330,00	33 930,00	0,00	0,00	33 930,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	35 500,00	0,00	31 805,00	31 805,00	31 805,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		36 500,00	0,00	32 805,00	32 805,00	32 805,00
48..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		84 830,00	33 930,00	32 805,00	32 805,00	66 735,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	3 034 403,00		3 536 403,00	3 536 403,00	3 536 403,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	155 000,00		128 412,00	128 412,00	128 412,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 189 403,00		3 664 815,00	3 664 815,00	3 664 815,00
TOTAL		3 274 433,00	33 930,00	3 697 620,00	3 697 620,00	3 731 550,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

146 161,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 877 701,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

3 664 815,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3	

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon le méthode de l'investisseur permettant simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1000 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 041 - DI 042.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP 2020
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 120 126,00		1 120 126,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 713 785,00		1 713 785,00
014	Atténuations de produits	884 301,00		884 301,00
65	Autres charges de gestion courante	359 022,00		359 022,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	36 830,00	0,00	36 830,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	128 412,00	128 412,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		3 536 403,00	3 536 403,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 933 864,00	3 664 815,00	7 598 679,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 598 679,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	1 000,00	0,00	1 000,00
16	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	282 874,00	0,00	282 874,00
204	Subventions d'équipements versés	755 958,00	0,00	755 958,00
21	Immobilisations corporelles (6)	483 039,00	0,00	483 039,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (8)	185 665,00	0,00	185 665,00
28	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 768 536,00	0,00	1 768 536,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 768 536,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières liées aux opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation globale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux affectés sur un exercice antérieur.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2	

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 000,00		6 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	190 500,00		190 500,00
73	Impôts et taxes	1 101 086,00		1 101 086,00
74	Dotations, subventions et participations	2 573 825,00		2 573 825,00
75	Autres produits de gestion courante	41 960,00	0,00	41 960,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 200,00	0,00	2 200,00
Recettes de fonctionnement - Total		3 915 571,00	0,00	3 915 571,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		+	3 683 108,00
------------------------------------	--	---	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		=	7 598 679,00
---	--	---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 805,00	0,00	31 805,00
13	Subventions d'investissement	33 930,00	0,00	33 930,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		128 412,00	128 412,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 536 403,00	3 536 403,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		66 735,00	3 664 815,00	3 731 550,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+	145 151,00
---	--	---	------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068		+	0,00
----------------------------	--	---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=	3 876 701,00
--	--	---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 084 224,00	1 120 126,00	1 120 126,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	22 130,00	20 340,00	20 340,00
60611	Eau et assainissement	14 600,00	7 900,00	7 900,00
60612	Energie - Electricité	130 700,00	150 000,00	150 000,00
60621	Combustibles	107 450,00	110 600,00	110 600,00
60622	Carburants	9 750,00	10 800,00	10 900,00
60623	Alimentation	10 021,00	9 228,00	9 228,00
60624	Produits de traitement	250,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	46 800,00	37 430,00	37 430,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	6 500,00	6 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 488,00	8 850,00	8 850,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	4 000,00	4 000,00
60636	Vêtements de travail	4 950,00	5 100,00	5 100,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	10 190,00	10 190,00
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	15 250,00	15 500,00	15 500,00
6068	Autres matières et fournitures	6 475,00	8 620,00	8 620,00
611	Contrats de prestations de services	207 687,00	136 460,00	136 460,00
6132	Locations immobilières	1 100,00	960,00	960,00
6135	Locations mobilières	8 280,00	8 050,00	8 050,00
61521	Terains	2 000,00	31 800,00	31 800,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	53 877,00	82 941,00	82 941,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	89 750,00	100 000,00	100 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	19 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Matériel roulant	15 850,00	15 500,00	15 500,00
61558	Autres biens mobiliers	3 948,00	3 550,00	3 550,00
6158	Maintenance	68 162,00	60 089,00	60 089,00
6161	Assurance multirisques	11 000,00	8 882,00	8 882,00
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	5 751,00	5 751,00
617	Etudes et recherches	15 780,00	9 300,00	9 300,00
6182	Documentation générale et technique	1 850,00	2 036,00	2 036,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	13 800,00	13 800,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 150,00	1 150,00
6226	Honoraires	2 000,00	3 950,00	3 950,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	73 280,00	91 902,00	91 902,00
6236	Catalogues et imprimés	6 388,00	6 815,00	6 815,00
6237	Publications	8 800,00	9 000,00	9 000,00
6238	Divers	100,00	100,00	100,00
6247	Transports collectifs	6 900,00	7 450,00	7 450,00
6251	Voyages et déplacements	3 350,00	2 380,00	2 380,00
6256	Missions	250,00	250,00	250,00
6257	Réceptions	15 285,00	2 161,00	2 161,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	19 000,00	19 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	19 000,00	19 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 685,00	0,00	0,00
62876	A un GFP de rattachement		33 221,00	33 221,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	9 500,00	9 500,00
63513	Autres impôts locaux		500,00	500,00
6358	Autres droits	1 770,00	1 770,00	1 770,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 881 000,00	1 713 785,00	1 713 785,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	27 000,00	25 000,00	25 000,00
6218	Autre personnel extérieur	43 000,00	23 200,00	23 200,00
6331	Versement de transport	6 000,00	6 300,00	6 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 500,00	3 000,00	3 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6338	Autres Impôts, taxes, ... sur rémunérations	3 000,00	3 500,00	3 500,00
64111	Rémunération principale	665 000,00	665 000,00	665 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	20 000,00	20 000,00	20 000,00
64118	Autres indemnités	145 000,00	145 000,00	145 000,00
64131	Rémunérations	235 000,00	285 000,00	285 000,00
64138	Autres indemnités	20 000,00	15 000,00	15 000,00
64168	Autres emplois d'insertion		32 000,00	32 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	160 000,00	180 000,00	180 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	215 000,00	220 000,00	220 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	26 000,00	20 535,00	20 535,00
6458	Versement au F.N.C du supplément familial	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	2 250,00	2 250,00
6488	Autres charges	10 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	653 534,00	694 301,00	694 301,00
739211	Attributions de compensation	541 341,00	565 167,00	565 167,00
739221	FNGIR	112 193,00	116 134,00	116 134,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		13 000,00	13 000,00
65	Autres charges de gestion courante	409 221,00	359 022,00	359 022,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ...		1 080,00	1 080,00
6531	Indemnités	122 000,00	115 000,00	115 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 500,00	6 500,00	6 500,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	56 050,00	0,00	0,00
657362	CCAS	98 341,00	117 442,00	117 442,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	112 330,00	105 000,00	105 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 807 979,00	3 807 234,00	3 807 234,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	21 650,00	36 630,00	36 630,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00	100,00	100,00
6714	Bourses et prix	5 550,00	7 700,00	7 700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
67441	aux budgets annexes	14 500,00	27 330,00	27 330,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (d)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 839 629,00	3 933 864,00	3 933 864,00
023	Virement à la section d'investissement	3 034 603,00	3 536 403,00	3 536 403,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	155 000,00	128 412,00	128 412,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	155 000,00	128 412,00	128 412,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 189 603,00	3 664 815,00	3 664 815,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 189 603,00	3 664 815,00	3 664 815,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 029 232,00	7 598 679,00	7 598 679,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1	

		+
RESTES A REALISER 2019 (11)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		7 696 679,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions renouvelées.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si le commune ou l'établissement applique le régime des provisions extra-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = FI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 624 « produit des ventes d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 622 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP 2020
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	168 000,00	190 500,00	190 500,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	10 000,00	16 500,00	16 500,00
70632	A caractère de loisirs	55 000,00	52 000,00	52 000,00
70846	Au GFP de rattachement	17 000,00	31 000,00	31 000,00
70873	par les C.C.A.S	70 000,00	85 000,00	85 000,00
70878	par d'autres redevables	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	1 093 014,00	1 101 086,00	1 101 086,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	865 000,00	865 000,00	865 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		920,00	920,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunale	115 014,00	112 166,00	112 166,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	60 000,00	70 000,00	70 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations, subventions et participations	2 594 876,00	2 573 825,00	2 573 825,00
7411	Dotation forfaitaire	1 211 944,00	1 200 000,00	1 200 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	536 743,00	540 000,00	540 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	579 344,00	580 000,00	580 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	173 365,00	150 000,00	150 000,00
744	FCTVA		2 000,00	2 000,00
74712	Emplois d'avenir		8 000,00	8 000,00
7472	Régions	4 180,00	4 200,00	4 200,00
7473	Départements	6 300,00	5 625,00	5 625,00
74748	Autres communes	5 000,00	6 000,00	6 000,00
7478	Autres organismes	41 000,00	16 000,00	16 000,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP		21 000,00	21 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncier	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	36 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	41 960,00	41 960,00
752	Revenus des immeubles	35 000,00	41 960,00	41 960,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		3 888 890,00	3 913 371,00	3 913 371,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 100,00	2 200,00	2 200,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	100,00	100,00	100,00
7786	Produits exceptionnels divers	1 000,00	2 100,00	2 100,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 889 990,00	3 915 571,00	3 915 571,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (e)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 889 990,00	3 915 571,00	3 915 571,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 683 108,80
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 598 679,80
--	---------------------

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - §1 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. détermination du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 624 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à résumer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	77 808,97	242 039,64	242 039,64
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	1 800,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	66 468,97	237 334,70	237 334,70
2033	Frais d'insertion	2 700,00	3 504,00	3 504,00
2051	Concessions et droits similaires	6 840,00	1 200,84	1 200,84
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	756 971,00	750 968,00	750 968,00
2041642	SPIC - Bâtiments et installations	749 133,00	749 958,00	749 958,00
20421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00	1 000,00	1 000,00
20422	Privé - Bâtiments et installations	6 838,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	614 716,02	461 065,50	461 065,50
2111	Terrains nus	16 000,00	18 870,00	18 870,00
2115	Terrains bâtis	196 200,00	115 400,00	115 400,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	493,24	2 640,50	2 640,50
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		13 020,00	13 020,00
2135	Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	27 666,48	39 000,00	39 000,00
2151	Réseaux de voirie	113 228,90	80 350,00	80 350,00
2152	Installations de voirie	35 514,00	3 600,00	3 600,00
21532	Réseaux d'assainissement		9 000,00	9 000,00
21534	Réseaux d'électrification	61 352,00	52 183,00	52 183,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 138,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	28 352,00	11 780,00	11 780,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	40 000,00	3 120,00	3 120,00
2182	Matériel de transport	51 245,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 560,00	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	3 040,00	4 402,00	4 402,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 926,40	67 700,00	67 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	692 497,01	185 665,00	185 665,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 970,01	0,00	0,00
2313	Constructions	686 527,00	185 665,00	185 665,00
Total des dépenses d'équipement		2 141 993,00	1 639 728,04	1 639 728,04
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	1 000,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses financières		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 142 993,00	1 640 728,04	1 640 728,04
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 142 993,00	1 640 728,04	1 640 728,04

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

67 807,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 708 536,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Montants de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. détermination du chapitre des opérations d'ordre, OI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 16, 28, 38, 49 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 834 « produits des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. détermination du chapitre des opérations d'ordre, OI 041 = RF 041.

(11) Inscrire en cas de rupture des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si rupture anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND				BP	2020
III - VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)	
010	Stocks		0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	48 330,00	0,00	0,00	
1311	Etat et établissements nationaux	48 330,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement		48 330,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 500,00	31 805,00	31 805,00	
10222	F.C.T.V.A.	25 000,00	15 000,00	15 000,00	
10223	T.L.E.	10 500,00	16 805,00	16 805,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
Total des recettes financières		36 500,00	32 805,00	32 805,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00	
TOTAL RECETTES RÉELLES		84 830,00	32 805,00	32 805,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	3 034 603,00	3 536 403,00	3 536 403,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	155 000,00	128 412,00	128 412,00	
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	1 920,00	1 800,00	1 800,00	
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	6 636,37	0,00	0,00	
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	24 080,22	0,00	0,00	
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	667,00	1 000,00	1 000,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	8 596,00	8 850,00	8 850,00	
28051	Concessions et droits similaires	10 855,16	5 241,60	5 241,60	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	7 040,00	7 040,00	7 040,00	
281316	Equipements du cimetière	386,00	386,00	386,00	
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	7 561,00	8 731,00	8 731,00	
28151	Réseaux de voirie	3 492,00	2 592,00	2 592,00	
28152	Installations de voirie	3 272,00	3 626,00	3 626,00	
281532	Réseaux d'assainissement	469,00	469,00	469,00	
281534	Réseaux d'électrification	2 197,00	2 813,80	2 813,80	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	232,71	232,67	232,67	
281571	Matériel roulant	1 383,00	1 383,00	1 383,00	
281570	Autre matériel et outillage de voirie	1 476,31	1 476,32	1 476,32	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	18 759,64	19 948,72	19 948,72	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	687,52	1 404,02	1 404,02	
28182	Matériel de transport	6 804,00	17 120,04	17 120,04	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 260,80	14 984,36	14 984,36	
28184	Mobilier	9 705,76	5 627,98	5 627,98	
28188	Autres immobilisations corporelles	26 538,51	23 685,49	23 685,49	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 189 603,00	3 664 815,00	3 664 815,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		3 189 603,00	3 664 815,00	3 664 815,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		3 274 433,00	3 697 620,00	3 697 620,00	

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	
		+	
RESTES A REALISER 2019 (10)			33 934,00
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			145 151,00
		=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 876 701,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Annexe de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. délimitations du chapitre des opérations d'ordre, RJ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 38, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si le commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. délimitations du chapitre des opérations d'ordre, DF 041 = RJ 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles												950 770,04
Equipements municipaux (2)		261 646,00	710,00	0,00	61 775,00	264 119,84	0,00	0,00	1 000,00	301 280,20	0,00	888 770,04
Equip. non municipaux (c/204) (3)		280 845,00	750,00	0,00	61 775,00	264 119,84	0,00	0,00	0,00	301 280,20	0,00	1 000,00
Opérations financières	0,00	1 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre												0,00
Total dépenses de l'exercice	749 858,00	261 646,00	710,00	0,00	61 775,00	264 119,84	0,00	0,00	1 000,00	301 280,20	0,00	1 540 728,04
RAR N-1 et reports	8 800,00	942,00	0,00	0,00	673,00	41 410,16	0,00	0,00	79,00	19 802,50	0,00	67 807,96
Total cumulé dépenses d'investissement	758 658,00	262 588,00	710,00	0,00	62 248,00	305 530,00	0,00	0,00	1 079,00	321 182,70	0,00	1 708 536,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 894 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 897 820,00
RAR N-1 et reports	143 161,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 830,00	0,00	179 091,00
Total cumulé recettes d'investissement	3 841 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	33 830,00	0,00	3 876 701,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	4 825 844,00	1 169 844,00	51 732,00	54 895,00	408 718,00	649 284,00	287 617,00	16 650,00	4 750,00	620 973,00	0,00	7 598 679,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	4 825 844,00	1 169 844,00	51 732,00	54 895,00	408 718,00	649 284,00	287 617,00	16 650,00	4 750,00	620 973,00	0,00	7 598 679,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 824 188,00	133 960,00	1 100,00	0,00	42 325,00	78 000,00	12 000,00	0,00	11 000,00	0,00	3 860,00	3 916 573,00
RAR N-1 et reports	3 893 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 893 169,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	7 717 357,00	133 960,00	1 100,00	0,00	42 325,00	78 000,00	12 000,00	0,00	11 000,00	0,00	3 860,00	7 809 742,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, leurs caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.231-2-3, R.231-1-1 et R.231-1-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.3211-36 et L.3211-14 et L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou dans de la structure intercommunale.

(3) Ou dans de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Totat dépenses d'investissement	754 544,00	262 737,00	710,00	0,00	42 243,00	305 500,00	0,00	0,00	1 079,00	321 153,00	0,00	1 708 534,00
	Depenses réelles	754 544,00	262 737,00	710,00	0,00	42 243,00	305 500,00	0,00	0,00	1 079,00	321 153,00	0,00	1 708 534,00
14	Emprunts et autres assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
145	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2035	Frais d'acquisition	0,00	0,00	0,00	0,00	474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Concessions et droits similaires	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
2041	Subventions d'équipement versées	754 544,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 544,00
2041942	OPIC - Bâtiments et installations	749 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	749 544,00
20421	Privé - Bureaux, matériel et études	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
20422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	74 533,00	700,00	0,00	61 779,00	37 533,00	0,00	0,00	71,00	368 181,00	0,00	483 039,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2129	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installat' générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
2161	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 120,00
2162	Matériel de transport	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2163	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	10 842,00	0,00	0,00	0,00	1 017,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 859,00
2164	Matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	1 097,00	0,00	0,00	79,00	0,00	0,00	4 476,00
2168	Autres immobilisations corporelles	0,00	30 600,00	700,00	0,00	18 360,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 700,00
23	Immobilisations en cours	0,00	188 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 064,00
2313	Concessions	0,00	188 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 064,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
IV	
A1	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbaine, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	3 641 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	33 930,00	0,00	3 376 701,00
	Recettes réelles	178 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	33 930,00	0,00	211 896,00
001	Solde d'annulation de la section d'investissement reporté	146 481,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 481,60
001	Solde d'annulation de la section d'investissement reporté	146 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 181,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 101,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 605,00
10222	F.C.T.V.A.	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
10223	T.L.E.	18 800,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 800,80
11	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 930,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 930,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
185	Dépôts et cautions reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	Recettes d'ordre	3 654 816,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 864 676,00
001	Virement de la section de fonctionnement	3 628 043,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 628 043,80
001	Virement de la section de fonctionnement	3 638 403,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 638 403,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 412,00
2002	Frais de réimpression, fourniture, matériel et fourniture	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
200421	Privé - Baux mobiliers, matériels et études	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
200422	Privé - Baux mobiliers, matériels et études	8 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 850,00
20051	Concessions et droits similaires	9 241,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 241,60
20126	Autres agencements et aménagements de terrains	7 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 040,00
201316	Equipements de civisme	386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386,00
20135	Travaux généraux, agencement, aménagement des constructions	8 731,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 731,00
20151	Réseaux de voirie	2 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 592,00
20152	Installations de voirie	3 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 826,00
201532	Réseaux d'assainissement	469,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469,00
201534	Réseaux d'éclairage	2 813,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 813,60
201558	Autre matériel et outillage d'entretien et de sécurité civile	232,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232,67
201571	Matériel roulant	1 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 383,00
201578	Autre matériel et outillage de voirie	1 476,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476,32
20158	Autres installations, matériels et outillage techniques	19 948,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 948,72
20161	Investissements généraux, agencement et aménagement divers	1 404,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404,02
20162	Matériel de transport	17 120,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 120,04

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
20103	Matériel de bureau et matériel informatique	14 884,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 884,36
20104	Mobilier	9 827,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 827,06
20108	Autres immobilisations corporelles	23 683,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 683,48

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		4 829 346,36	1 169 864,00	81 763,00	64 884,00	408 719,00	849 284,00	207 817,00	16 889,00	4 769,00	630 373,00	0,00	7 968 679,00
Dépenses réelles		861 131,00	1 188 884,00	81 763,00	64 884,00	408 719,00	849 284,00	207 817,00	16 889,00	4 769,00	630 373,00	0,00	3 833 064,00
011	Charges à caractère général	117 986,00	243 134,00	8 463,00	480,00	173 388,00	381 084,00	8,00	16 889,00	4 769,00	207 349,00	0,00	1 126 139,00
60042	Acquis pressions de services (autres que terrain à aménager)	0,00	630,00	0,00	0,00	3 470,00	14 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 340,00
60011	Eau et assainissement	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
60012	Energie - Electricité	0,00	47 850,00	0,00	0,00	18 000,00	48 000,00	0,00	0,00	1 250,00	39 000,00	0,00	186 000,00
60021	Comptables	0,00	22 100,00	0,00	0,00	10 800,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 600,00
60022	Carburants	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	10 900,00
60023	Alimentation	0,00	1 300,00	0,00	0,00	2 250,00	5 375,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	9 225,00
60028	Autres fournitures non stockées	20 000,00	870,00	0,00	0,00	1 180,00	0,00	0,00	110,00	3 500,00	12 000,00	0,00	37 430,00
60031	Fournitures d'entretien	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	8 500,00
60032	Fournitures de prêt équipement	0,00	3 800,00	0,00	0,00	780,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	8 850,00
60033	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
60038	Vêtements de travail	0,00	4 700,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
6004	Fournitures scolaires	0,00	6 000,00	180,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 150,00
6005	Livres, cassettes, (bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 800,00
6006	Autres matières et fournitures	0,00	1 320,00	0,00	0,00	600,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	34 848,00	0,00	8 620,00
611	Contrats de prestations de services	66 000,00	33 300,00	3 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 482,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940,00
6136	Locations mobilières	0,00	1 350,00	0,00	0,00	2 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	6 050,00
61521	Terminaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 800,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	25 000,00	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00	4 941,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	160 800,00
615231	Entretien et réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
61521	Matériel roulant	0,00	18 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 550,00
61600	Autres biens mobiliers	0,00	2 800,00	0,00	0,00	760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 059,00
6156	Maintenance	0,00	28 224,00	410,00	0,00	21 181,00	13 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 852,00
6161	Assurances multirisques	0,00	8 862,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 874,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	8 781,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 781,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		
IV		
A1		

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
617	Etudes et recherches	0,00	9 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 396,00	300,00	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 056,00
6194	Versements à des organismes de formation	0,00	4 000,00	1 400,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	13 800,00
6226	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	1 000,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00
6226	Honoraires	0,00	3 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 650,00
6231	Autres honoraires	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6232	Frais de déplacements	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560,00
6237	Publications	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
6256	Mémoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6257	Réceptions	0,00	2 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181,00
6261	Frais d'entretien	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6281	Concours divers (collaborations...)	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
62876	A un GEP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 221,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 221,00
6312	Taxes foncières	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
6313	Autres impôts locaux	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6356	Autres droits	0,00	1 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 770,00
612	Charges de personnel et frais assimilés	19 000,00	576 730,00	46 300,00	64 140,00	338 130,00	236 830,00	88 875,00	0,00	0,00	408 825,00	0,00	1 713 785,00
6216	Personnel affecté partie GEP de rattachement	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 200,00
6331	Versement de transport	0,00	1 653,00	200,00	170,00	900,00	1 150,00	350,00	0,00	0,00	1 575,00	0,00	5 300,00
6332	Collaborations versées au F.N.A.L.	0,00	710,00	100,00	175,00	475,00	515,00	225,00	0,00	0,00	800,00	0,00	3 000,00
6336	Collaborations CNPPT et Centras de gestion	0,00	8 620,00	780,00	1 000,00	4 400,00	4 300,00	1 500,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	28 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	1 010,00	130,00	100,00	605,00	585,00	250,00	0,00	0,00	950,00	0,00	3 500,00
64111	Rémunération principale	0,00	216 000,00	27 900,00	28 000,00	108 000,00	126 000,00	34 500,00	0,00	0,00	127 000,00	0,00	655 000,00
64112	NBI, SFT et indemnités de résidence	0,00	11 250,00	50,00	500,00	850,00	900,00	150,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	26 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	57 000,00	5 000,00	6 500,00	15 500,00	18 400,00	3 500,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	146 000,00
64131	Rémunérations	0,00	90 500,00	0,00	2 000,00	38 000,00	87 500,00	25 000,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	288 000,00
64135	Autres indemnités	0,00	2 550,00	0,00	150,00	2 000,00	1 800,00	1 300,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	16 000,00
64168	Autres emplois d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
6451	Contributions à l'U.R.S.A.F.	0,00	51 200,00	4 100,00	5 000,00	31 200,00	34 500,00	9 500,00	0,00	0,00	44 500,00	0,00	180 000,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV	A1
----	----

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilées	D Services généralistes administratifs publiques	1 Secours et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
8453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	71 050,00	7 500,00	8 450,00	34 000,00	44 000,00	12 000,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	228 000,00
8454	Cotisations aux A.B.S.E.D.I.C	0,00	2 600,00	0,00	100,00	2 500,00	2 300,00	1 000,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	16 000,00
8455	Cotisations pour assurances du personnel	0,00	20 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 638,00
8456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
8474	Versements aux autres œuvres sociales	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
8475	Médecine ou travail pharmacie	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	800,00	400,00	0,00	0,00	200,00	0,00	2 250,00
8486	Autres charges	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
814	Attributions de produits	884 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	884 301,00
730211	Attributions de compensation	565 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 187,00
730221	FNDJR	118 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 134,00
730222	Fonds de péréquation ressources communales et intercommun	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
022	Depenses imprévues (fonctionnement)	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
022	Depenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
84	Autres charges de gestion courante	0,00	844 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 042,00
861	Reservances pour déclarations, brevets, (cartes, logiciels ..	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
8631	Indemnité	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
8650	Cotisations de retraite	0,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
8654	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
8656	Formation	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
867382	CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 442,00
8974	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
87	Charges exceptionnelles	28 830,00	240,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	36 520,00
8711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
8714	Bourses et prix	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	7 790,00
873	Tiers annuels (sur exercices antérieurs)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
87441	aux piquets ammass	27 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 330,00
878	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Dépenses d'ordre		3 614 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 614 875,00
921	Virement à la section d'investissement	3 538 403,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 538 403,00
023	Virement à la section d'investissement	3 538 403,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 538 403,00
842	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 472,00
8811	Cotisations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	128 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 472,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
IV	
A1	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non vendables	0 Services généralistes administratifs publics	1 Sécurité et sécurité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement des services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	7 317 294,00	133 960,00	1 100,00	0,00	43 335,00	76 000,00	12 000,00	0,00	11 000,00	0,00	3 000,00	7 538 679,00
	Recettes réelles	7 317 294,00	133 960,00	1 100,00	0,00	43 335,00	76 000,00	12 000,00	0,00	11 000,00	0,00	3 000,00	7 538 679,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédant ou déficit)	3 653 106,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 653 106,02
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédant ou déficit)	3 653 106,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 653 106,02
012	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	419 000,00	0,00	0,00	17 500,00	82 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	150 500,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
70632	A caractère de loterie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
70646	Au GPF de rattachement	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
70673	par les C.C.A.S	0,00	88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00
70676	par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70676	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	1 088 096,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	1 101 500,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	668 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 000,00
73116	Autres impôts locaux ou assimilés	820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820,00
73229	Fonds de participation ressources communales et intercommunales	112 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 168,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
7361	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
74	Dotations, subventions et participations	2 534 090,00	8 000,00	0,00	0,00	8 828,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 573 918,00
7411	Dotations foncières	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
74121	Dotations de solidarité rurale	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
74127	Dotations nationales de participation	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
744	FCTVA	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	5 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 628,00
74746	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		
	IV	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
74832	Affectation du fonds d'équipement de pépinière de la TP	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitat	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	800,00	0,00	0,00	18 000,00	4 000,00	12 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	41 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	800,00	0,00	0,00	18 000,00	4 000,00	12 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	41 800,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
773	Mandats annuels (intér. extérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
778	Produits exceptionnels divers	1 000,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00

(1) Pour le classement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	4 525 946,00	1 159 684,00	5 685 630,00
Dépenses de l'exercice	4 525 946,00	1 159 684,00	5 685 630,00
011 Charges à caractère général	117 900,00	342 134,00	460 034,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	585 730,00	595 730,00
014 Atténuations de produits	694 301,00	0,00	694 301,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00	0,00	10 000,00
023 Virement à la section d'investissement	3 536 403,00	0,00	3 536 403,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 412,00	0,00	128 412,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	241 560,00	241 560,00
67 Charges exceptionnelles	28 630,00	240,00	28 870,00
RECETTES TOTALES (2)	7 317 234,00	133 960,00	7 451 194,00
Recettes de l'exercice	3 634 188,00	133 960,00	3 768 148,00
013 Atténuations de charges	0,00	6 000,00	6 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	119 000,00	120 000,00
73 Impôts et taxes	1 006 066,00	0,00	1 006 066,00
74 Dotations, subventions et participations	2 534 000,00	8 000,00	2 542 000,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	960,00	960,00
77 Produits exceptionnels	1 100,00	0,00	1 100,00
Restes à réaliser - reports	3 683 108,00	0,00	3 683 108,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédant ou déficit)	3 683 108,00	0,00	3 683 108,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote ciblé par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartenant à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
	IV
	A1.1

Sous-fonction 02							
	020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations (non classées ailleurs)	028 Cimetière et pompes funèbres
CHAPITRES							
DEPENSES TOTALES (2)	801 842,00	135 800,00	2 241,00	82 520,00	31 931,00	105 250,00	0,00
Dépenses de l'exercice	801 842,00	135 800,00	2 241,00	82 520,00	31 931,00	105 250,00	0,00
011 Charges à caractère général	208 457,00	0,00	1 296,00	12 440,00	31 691,00	250,00	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	505 485,00	300,00	945,00	69 000,00	0,00	0,00	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	135 500,00	0,00	1 090,00	0,00	105 000,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	130 000,00	0,00	980,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Recettes de l'exercice	130 000,00	0,00	980,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
013 Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) La somme correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes (lignes budgétaires 001 et 022). Les lignes reports 001 et 022 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

28

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES (1)	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (2)	51 762,00	51 762,00
Dépenses de l'exercice	51 762,00	51 762,00
011 Charges à caractère général	8 402,00	8 402,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	45 360,00	45 360,00
RECETTES TOTALES (2)	1 100,00	1 100,00
Recettes de l'exercice	1 100,00	1 100,00
77 Produits exceptionnels	1 100,00	1 100,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 11		
	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
CHAPITRES			
DEPENSES TOTALES (2)	39 736,00	3 192,00	8 836,00
Dépenses de l'exercice	39 736,00	3 192,00	8 836,00
011 Charges à caractère général	3 210,00	3 192,00	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	36 526,00	0,00	8 836,00
RECETTES TOTALES (2)	1 100,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	1 100,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	1 100,00	0,00	0,00

(1) Pour le croilement par nature, le détail est fait selon le niveau du vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	21 Enseignement du premier degré	26 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES TOTALES (2)	25,00	64 670,00	64 695,00
Dépenses de l'exercice	25,00	64 670,00	64 695,00
011 Charges à caractère général	0,00	450,00	450,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	25,00	54 120,00	54 145,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 26		
	211 Ecoles maternelles	263 Sport scolaire	265 Classes de découverte et autres services annexes de
DEPENSES TOTALES (2)	25,00	460,00	64 120,00
Dépenses de l'exercice	25,00	460,00	64 120,00
011 Charges à caractère général	0,00	460,00	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	25,00	0,00	64 120,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est tel selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les dépenses correspondantes à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice total que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND			BP	2020
IV - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				
DETAIL FONCTIONNEMENT				
			IV	
			A1.1	

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des	33 Action culturelle	Total
DEPENSES TOTALES (2)	55 084,00	268 700,00	94 934,00	408 718,00
Dépenses de l'exercice	55 084,00	268 700,00	94 934,00	408 718,00
011 Charges à caractère général	309,00	105 950,00	87 329,00	173 588,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	54 775,00	152 750,00	27 605,00	235 130,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	16 000,00	26 326,00	42 326,00
Recettes de l'exercice	0,00	16 000,00	26 326,00	42 326,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	1 000,00	16 500,00	17 500,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	9 825,00	9 825,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32	
	311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	324 Entretien du patrimoine culturel	
CHAPITRES					
DEPENSES TOTALES (2)	5 479,00	49 605,00	185 839,00	72 861,00	
Dépenses de l'exercice	5 479,00	49 605,00	185 839,00	72 861,00	
011 Charges à caractère général	309,00	0,00	93 099,00	72 861,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	5 170,00	49 605,00	152 750,00	0,00	
RECETTES TOTALES (2)	0,00	0,00	1 000,00	15 000,00	
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 000,00	15 000,00	
70 Produits des services, du domaine et v	0,00	0,00	1 000,00	0,00	
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	15 000,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice éliminées des comptes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).

B-1-1-B

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
	IV
	A1.1

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES (1)	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES TOTALES (2)	319 276,00	230 008,00	548 284,00
Dépenses de l'exercice	319 276,00	230 008,00	548 284,00
011 Charges à caractère général	151 336,00	88 688,00	231 024,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	165 940,00	130 240,00	295 820,00
67 Charges exceptionnelles	2 360,00	100,00	2 460,00
RECETTES TOTALES (2)	5 000,00	73 000,00	78 000,00
Recettes de l'exercice	5 000,00	73 000,00	78 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	51 000,00	52 000,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	22 000,00	22 000,00
75 Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	4 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42	
	411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	416 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes
CHAPITRES						
DEPENSES TOTALES (2)	142 241,00	68 725,00	107 950,00	10 360,00	226 808,00	3 200,00
Dépenses de l'exercice	142 241,00	68 725,00	107 950,00	10 360,00	226 808,00	3 200,00
011 Charges à caractère général	99 136,00	44 800,00	0,00	7 400,00	86 468,00	3 200,00
012 Charges de personnel et frais assimil	43 105,00	13 925,00	107 950,00	800,00	130 240,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	2 360,00	100,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	4 000,00	0,00	1 000,00	0,00	73 000,00	0,00
Recettes de l'exercice	4 000,00	0,00	1 000,00	0,00	73 000,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	0,00	0,00	1 000,00	0,00	51 000,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00
75 Autres produits de gestion courants	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, la détermination des dépenses est faite par chapitre, article ou article spécialisé.

(2) Le total correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND		BP	2020
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL FONCTIONNEMENT			
		IV	
		A1.1	

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES (1)	5 Interventions sociales et santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES TOTALES (2)	117 442,00	89 575,00	207 017,00
Dépenses de l'exercice	117 442,00	89 575,00	207 017,00
D12 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	89 575,00	89 575,00
65 Autres charges de gestion courante	117 442,00	0,00	117 442,00
RECETTES TOTALES (2)	12 000,00	0,00	12 000,00
Recettes de l'exercice	12 000,00	0,00	12 000,00
75 Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	12 000,00

Sous-fonction 52			
521 Services à caractère social pour handicapés et inadaptés	523 Actions en faveur des personnes en difficulté	524 Autres services	
CHAPITRES			
DEPENSES TOTALES (2)	89 100,00	75,00	400,00
Dépenses de l'exercice	89 100,00	75,00	400,00
D12 Charges de personnel et frais assimilés	89 100,00	75,00	400,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le classement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne « Non ventilables ».

B-1-1-B

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 7 Logement

CHAPITRES (1)	71 Parc privé de la ville	Total
DEPENSES TOTALES (2)	4 750,00	4 750,00
Dépenses de l'exercice	4 750,00	4 750,00
011 Charges à caractère général	4 750,00	4 750,00
RECETTES TOTALES (2)	11 000,00	11 000,00
Recettes de l'exercice	11 000,00	11 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	1 000,00
75 Autres produits de gestion courante	10 000,00	10 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est tel selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	Total
DEPENSES TOTALES (2)	262 625,00	367 748,00	620 373,00
Dépenses de l'exercice	262 625,00	367 748,00	620 373,00
011 Charges à caractère général	57 200,00	150 148,00	207 348,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	195 425,00	213 600,00	409 025,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	5 000,00	5 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81			Sous-fonction 82				
	810 Services communs	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	820 Services communs	821 Équipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain
CHAPITRES								
DEPENSES TOTALES (2)	195 425,00	17 700,00	39 500,00	37 400,00	500,00	104 000,00	219 948,00	5 900,00
Dépenses de l'exercice	195 425,00	17 700,00	39 500,00	37 400,00	500,00	104 000,00	219 948,00	5 900,00
011 Charges à caractère général	0,00	17 700,00	39 500,00	5 000,00	500,00	104 000,00	40 548,00	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	195 425,00	0,00	0,00	32 400,00	0,00	0,00	174 300,00	5 900,00
07 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00

(1) Pour la croisée par nature, le détail est tel selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article récapitulatif).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (figures budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND			BP	2020
IV - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			IV	
DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1	

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	91 Frais et marchés	Total
RECETTES TOTALES (2)	3 000,00	3 000,00
Recettes de l'exercice	3 000,00	3 000,00
73 Impôts et taxes	3 000,00	3 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des recettes et des dépenses de l'exercice 001 et 002. Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

6-1-1-B

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	754 958,00	262 787,00	1 017 745,00
Dépenses de l'exercice	749 958,00	261 848,00	1 011 803,00
Non individualisées en opérations	749 958,00	261 848,00	1 011 803,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 200,00	1 200,00
204 Subventions d'équipement versées	749 958,00	1 000,00	750 958,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	73 980,00	73 980,00
23 Immobilisations en cours	0,00	185 668,00	185 668,00
Restes à réaliser - reports	5 000,00	942,00	5 942,00
Non individualisées en opérations	5 000,00	942,00	5 942,00
204 Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	5 000,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	942,00	942,00
RECETTES TOTALES (2)	3 841 771,00	0,00	3 841 771,00
Recettes de l'exercice	3 886 620,00	0,00	3 886 620,00
Non affectées aux opérations	3 886 620,00	0,00	3 886 620,00
021 Virement de la section de fonctionnement	3 536 403,00	0,00	3 536 403,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	128 412,00	0,00	128 412,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	31 805,00	0,00	31 805,00
Restes à réaliser - reports	145 151,00	0,00	145 151,00
Non affectées aux opérations	145 151,00	0,00	145 151,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	145 151,00	0,00	145 151,00

(1) Pour le classement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des reports d'années budgétaires 001 et 022. Les lignes reports 001 et 022 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - §1 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND			BP	2020
IV - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				
DETAIL INVESTISSEMENT				
			IV	
			A1.2	

Sous-fonction 02				
	020 Administration générale de la	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations (non	
DEPENSES TOTALES (2)	231 157,00	30 600,00	1 000,00	
Dépenses de l'exercice	230 246,00	30 600,00	1 000,00	
Non individualisées en opérations	230 246,00	30 600,00	1 000,00	
20 Immobilisations incorporelles	1 200,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 000,00	
21 Immobilisations corporelles	43 360,00	30 600,00	0,00	
23 Immobilisations en cours	185 685,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser - reports	942,00	0,00	0,00	
Non individualisées en opérations	942,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	942,00	0,00	0,00	
RECETTES TOTALES (2)	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	
Non affectées aux opérations	0,00	0,00	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00	0,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	
Non affectées aux opérations	0,00	0,00	0,00	
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes sont affectées à la norme des dépenses et des recettes de l'exercice budgétaire 001 et 002. Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES (1)	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (2)	750,00	750,00
Dépenses de l'exercice	750,00	750,00
Non individualisées en opérations	750,00	750,00
21 Immobilisations corporelles	750,00	750,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 11
	112 Police municipale
DEPENSES TOTALES (2)	750,00
Dépenses de l'exercice	750,00
Non individualisées en opérations	750,00
21 Immobilisations corporelles	750,00

(1) Pour le classement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote initial par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (dépenses budgétaires 001 et 002, les reports 001 et 002) appartenant à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	32 Conservation et diffusion des patrimoines	Total
DEPENSES TOTALES (2)	62 249,00	62 249,00
Dépenses de l'exercice	61 775,00	61 775,00
Non individualisées en opérations	61 775,00	61 775,00
21 Immobilisations corporelles	61 775,00	61 775,00
Restes à réaliser - reports	474,00	474,00
Non individualisées en opérations	474,00	474,00
20 Immobilisations incorporelles	474,00	474,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 32	
	321 Bibliothèques et médiathèques	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES TOTALES (2)	5 735,00	56 514,00
Dépenses de l'exercice	5 735,00	56 040,00
Non individualisées en opérations	5 735,00	56 040,00
21 Immobilisations corporelles	5 735,00	56 040,00
Restes à réaliser - reports	0,00	474,00
Non individualisées en opérations	0,00	474,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	474,00

(1) Pour le classement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		
		IV
		A1.2

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES (1)	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES TOTALES (2)	266 316,00	19 214,00	305 530,00
Dépenses de l'exercice	234 622,00	8 497,84	264 119,84
Non individualisées en opérations	264 622,00	9 497,84	264 119,84
20 Immobilisations incorporelles	234 622,00	0,84	234 622,84
21 Immobilisations corporelles	20 000,00	9 497,00	26 497,00
Restes à réaliser - reports	31 694,00	9 716,16	41 410,16
Non individualisées en opérations	31 694,00	9 716,16	41 410,16
20 Immobilisations incorporelles	24 846,00	8 699,16	33 545,16
21 Immobilisations corporelles	6 848,00	1 017,00	7 865,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42	
	411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	416 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	
DEPENSES TOTALES (2)	261 316,00	6 000,00	17 000,00	19 214,00	
Dépenses de l'exercice	234 622,00	3 000,00	17 000,00	9 497,84	
Non individualisées en opérations	234 622,00	3 000,00	17 000,00	9 497,84	
20 Immobilisations incorporelles	234 622,00	0,00	0,00	0,84	
21 Immobilisations corporelles	0,00	3 000,00	17 000,00	9 497,00	
Restes à réaliser - reports	26 694,00	6 000,00	0,00	9 716,16	
Non individualisées en opérations	26 694,00	6 000,00	0,00	9 716,16	
20 Immobilisations incorporelles	24 846,00	0,00	0,00	8 699,16	
21 Immobilisations corporelles	1 848,00	5 000,00	0,00	1 017,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est tel selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (dépenses budgétaires 001 et 002). Les dépenses reports 001 et 002 appartenant à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 7 Logement

CHAPITRES (1)	71 Parc privé de la ville	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 079,00	1 079,00
Dépenses de l'exercice	1 000,00	1 000,00
Non individualisées en opérations	1 000,00	1 000,00
18 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	1 000,00
Restes à réaliser - reports	79,00	79,00
Non individualisées en opérations	79,00	79,00
21 Immobilisations corporelles	79,00	79,00
RECETTES TOTALES (2)	1 000,00	1 000,00
Recettes de l'exercice	1 000,00	1 000,00
Non affectées aux opérations	1 000,00	1 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	1 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé);
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	
	IV
	A1.2

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	Total
DEPENSES TOTALES (2)	61 390,00	259 784,00	321 183,00
Dépenses de l'exercice	61 390,00	239 881,20	301 280,20
Non individualisées en opérations	61 390,00	239 881,20	301 280,20
20 Immobilisations incorporelles	216,00	6 000,70	6 216,70
21 Immobilisations corporelles	81 183,00	233 880,50	295 063,50
Restes à réaliser - reports	0,00	19 902,80	19 902,80
Non individualisées en opérations	0,00	19 902,80	19 902,80
20 Immobilisations incorporelles	0,00	6 815,30	6 815,30
21 Immobilisations corporelles	0,00	13 087,50	13 087,50
RECETTES TOTALES (2)	0,00	33 930,00	33 930,00
Restes à réaliser - reports	0,00	33 930,00	33 930,00
Non affectées aux opérations	0,00	33 930,00	33 930,00
13 Subventions d'investissement (sauf 136)	0,00	33 930,00	33 930,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81		Sous-fonction 82		
	814 Éclairage public	816 Autres réseaux et services divers	822 Voies communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement
DEPENSES TOTALES (2)	62 395,00	9 000,00	94 606,00	15 009,00	160 170,00
Dépenses de l'exercice	62 395,00	9 000,00	94 166,00	12 360,60	143 364,70
Non individualisées en opérations	62 395,00	9 000,00	94 166,00	12 360,60	143 364,70
20 Immobilisations incorporelles	216,00	0,00	216,00	0,00	5 784,70
21 Immobilisations corporelles	52 183,00	9 000,00	93 960,00	12 360,60	137 570,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	10 440,00	2 647,60	6 815,30
Non individualisées en opérations	0,00	0,00	10 440,00	2 647,60	6 815,30
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 815,30
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 440,00	2 647,60	0,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	33 930,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	33 930,00

(1) Pour le vote annuel par nature, le détail est tel qu'en le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialité).

(2) La note correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice sont à réaliser et des reports (éligibles budgétaires 001 et 002, Les lignes reports 001 et 002) apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-8

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - §1 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

	Sous-fonction 82			
	Sous-fonction 81	816 Autres réseaux et services divers	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains
	814 Éclairage public			824 Autres opérations d'aménagement
Non affectées aux opérations	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
				33 930,00
				33 930,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le total correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002 appartenant à la colonne 01-Non ventilables).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			18/01/2002
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments	15	14/03/1995
Linéaire	Appareils de laboratoire	5	14/03/1995
Linéaire	Appareils de lavage-ascenseurs	20	14/03/1995
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	14/03/1995
Linéaire	Camions et Véhicules industriels	5	14/03/1995
Linéaire	Collins fort	20	14/03/1995
Linéaire	Equipement de cuisine	10	14/03/1995
Linéaire	Equipement de garages et ateliers	10	14/03/1995
Linéaire	Equipements sportifs	10	14/03/1995
Linéaire	Installation d'appareil de chauffage	10	14/03/1995
Linéaire	Installations de voirie	20	14/03/1995
Linéaire	Logiciels	2	14/03/1995
Linéaire	Matériel classique	10	14/03/1995
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	14/03/1995
Linéaire	Matériel informatique	3	14/03/1995
Linéaire	Mobilier	10	14/03/1995
Linéaire	Voitures	5	14/03/1995
Linéaire	Subvention d'équipement	3	08/05/2008
Linéaire	Frais d'études	5	24/03/2010

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	67 807,96	D001 0,00	67 807,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 696 620,00	III 3 696 620,00
Ressources propres externes de l'année (a)		31 805,00	31 805,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	15 000,00
10223	Dotations, fonds divers et réserves	16 805,00	16 805,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		3 664 815,00	3 664 815,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	1 800,00	1 800,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00	1 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	8 850,00	8 850,00
28051	Concessions et droits similaires	5 241,60	5 241,60
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	7 040,00	7 040,00
281316	Equipements du cimetière	386,00	386,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	8 731,00	8 731,00
28151	Réseaux de voirie	2 592,00	2 592,00
28152	Installations de voirie	3 626,00	3 626,00
281532	Réseaux d'assainissement	469,00	469,00
281534	Réseaux d'électrification	2 813,80	2 813,80
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	232,67	232,67
281571	Matériel roulant	1 383,00	1 383,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 476,32	1 476,32
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	19 948,72	19 948,72
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 404,02	1 404,02
28182	Matériel de transport	17 120,04	17 120,04
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 984,36	14 984,36
28184	Mobilier	5 627,98	5 627,98
28188	Autres immobilisations corporelles	23 885,49	23 885,49
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 536 403,00	3 536 403,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(6)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 696 620,00	33 938,80	145 161,00	0,00	3 875 701,80

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 67 807,96
Ressources propres disponibles	IV 3 875 701,80
Solde	V = IV - II (8) + 3 807 893,84

(1) Les comptes 15, 166, 26, 27, 28, 28, 38, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 30, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vote d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15	0	15	9	0	9
Attaché	A	2	0	2	1	0	1
Attaché Principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif	C	3	0	3	2	0	2
Adjoint administratif 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7	0	7	4	0	4
FILIERE TECHNIQUE (c)		21	11	32	13	0	13
Technicien	B	1	0	1	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	7	6	13	1	0	1
Adjoint technique 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6	5	11	7	0	7
Agent de maîtrise	C	1	0	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE SOCIALE (d)		0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4	0	4	1	0	1
Assistant socio-éducatif	B	2	0	2	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	B	2	0	2	1	0	1
FILIERE SPORTIVE (g)		5	0	5	4	0	4
Educateur des APS	B	3	0	3	2	0	2

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur des APS principal 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		7	0	7	1	0	1
Asistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	3	0	3	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3	0	3	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	0	0	0
Animateur territorial	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE POLICE (j)		1	0	1	1	0	1
Chef de service police municipale principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0
Chef de service police municipale principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Gardien de Police	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		55	11	66	29	0	29

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/03/00120/C du 23 mars 1993. Les emplois fonctionnels sont également complétés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont complétés pour une unité, les emplois à temps non complet sont complétés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Emplois tenus par le personnel (ETPT) : la décompte est proportionnel à l'horaire des agents, majorée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période travaillée dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 50% (quotité de travail = 50%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, notamment à mi-année) correspond à 0,5 ETPT (0,5 * 100% = 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les mutations ne correspondent pas à un poste d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 138 ter du R.S. n°34-35 du 28 janvier 1984 etc.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	
			Indice	Euros		Nature du contrat (5)	
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
Adjoint administratif principal 2ème classe				0,00	3-2		CDD
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe				0,00	3-2		CDD
Adjoint technique				0,00	3-5		CDI
Adjoint technique principal 2ème classe				0,00	3-2		CDD
Technicien				0,00	3-2		CDD
TOTAL GENERAL				0,00			

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - §1 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+dotations additionnelles, fiscalité additionnelle ou vers fiscalité propre

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND					BP	2020
IV - ANNEXES					IV	
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES					D1	

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 333 899,00	0,331	23,840	0,000	558 688,00	0,331
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27 817,00	0,061	10,620	0,000	2 928,00	0,034
TOTAL	2 361 616,00	-64,312			661 616,00	-36,735

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire, Pascal JALOUX,
A Mourmelon-le-Grand, le 11/03/2020
Le Maire, Pascal JALOUX,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

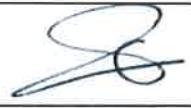
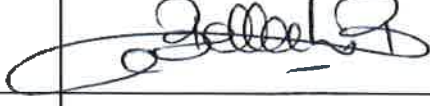
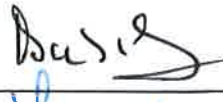
Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Mourmelon-le-Grand, le 11/03/2020

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

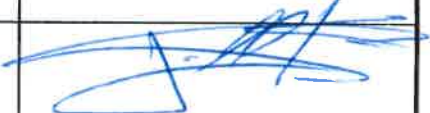
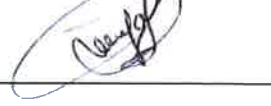
JALOUX Pascal	
GILLET Christelle	
HACHIN Bernard	
PAQUIS Sophie	
BORDET Florent	
BOURGERY Brigitte	
GRIPPI Salvatore	
DEBEAUME Celine	
BAUSSART Jean-Pierre	
BETTAH Bakhta	
BOURGOIN Jean-Philippe	
DA SILVA Monique	
DAGON Annie	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

DECORTE Anne	
DELIGNY Patrice	
DUBOIS Marie-Joseph	
DUPONT Angélique	
GOUX Laëtitia	
GREBERT Frédéric	
GUEDAL Evelyne	
GUILLAUMET David	
HERBERT Rémy	
JOANNES Michel	
LEPINÔIS David	
MOUGEL Patrick	
PASQUIER Virginie	
PFIRSCH Magali	
TOUILLET Guy	
ROUSSEAU François	

Certifié exécutoire par le Maire, Pascal JALOUX, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Mourmelon-le-Grand, le

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2



L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	3
- votants :	24
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	2

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/12

**Objet : Budget annexe des
Cellules commerciales - Vote du
budget primitif 2020**

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 19 février 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances formulé lors de sa réunion du 4 mars 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe des cellules commerciales résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

▪ Total des Recettes	141 426 €
▪ Total des Dépenses	141 426 €

Section d'investissement :

▪ Total des Recettes	162 050 €
▪ Total des Dépenses	78 989 €

D'où un suréquilibre d'un montant de 83 061 €.

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme



Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:20 +0100
Ref:20200318_120202_2-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MOURMELON LE GRAND

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : VILLE DE MOURMELON LE GRAND

Numéro SIRET : 21510361500070

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : CELLULES COMMERCIALES

ANNEE 2020

Fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2019 en vue d'une reprise anticipée
au BP 2020

Compte administratif "Cellules Commerciales et Artisanales"

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	87 818,08	109 582,34	21 764,26
	Résultat antérieur reporté du BP 2018		3 762,07	3 762,07
				25 526,33

Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	66 987,02	70 109,47	3 122,45
	Solde antérieur reporté du BP 2018		55 279,69	55 279,69
				58 402,14

Reste à réaliser au 31 décembre 2019		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement				-

	dépenses	recettes	solde
Résultat cumulé 2019	154 805,10	238 733,57	83 928,47

Reprise anticipée	Provision d'affectation en réserve (investissement 1068)	
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	25 526,33
	Report en investissement en 001 en recettes	58 402,14

Etat certifié exact, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.14 A1 - Présentation croisée par fonction

p.16 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

p.16 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.20 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.22 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.23 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non éligibles en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 51388	VILLE DE MOURMELON LE GRAND CELLULES COMMERCIALES	BP 2020
-----------------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 233
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	12
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 190 817,00	3 402 761,00	417,70	1 016,45

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	7,60	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	18,62	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1,91	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,76%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,15%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2314-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations 14-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5711-15 du CGCT). Pour les communes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il convient d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5711-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'exercice en cours (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES		BP	2020
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES	BP 2020
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	141 426,00	115 900,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 25 526,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	141 426,00	141 426,00
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	78 989,00	103 648,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 58 402,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	78 989,00	162 050,00
---	-----------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	220 415,00	303 476,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans confusion avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	21 600,00	0,00	22 260,00	22 260,00	22 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	15 010,00	15 010,00	15 010,00
Total des dépenses de gestion courante		21 600,00	0,00	37 270,00	37 270,00	37 270,00
66	Charges financières	1 765,00	0,00	1 508,00	1 508,00	1 508,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 365,00	0,00	39 778,00	39 778,00	39 778,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	23 499,00		34 398,00	34 398,00	34 398,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	67 290,00		67 250,00	67 250,00	67 250,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		90 789,00		101 648,00	101 648,00	101 648,00
TOTAL		115 154,00	0,00	141 426,00	141 426,00	141 426,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

141 426,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 000,00	0,00	8 999,00	8 999,00	8 999,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 000,00	0,00	89 510,00	89 510,00	89 510,00
Total des recettes de gestion courante		94 000,00	0,00	98 509,00	98 509,00	98 509,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		94 000,00	0,00	98 509,00	98 509,00	98 509,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	17 391,00		17 391,00	17 391,00	17 391,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 391,00		17 391,00	17 391,00	17 391,00
TOTAL		111 391,00	0,00	115 900,00	115 900,00	115 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

25 526,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

141 426,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

84 257,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote (I-B).

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 81 - CELLULES COMMERCIALES					BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 598,00	0,00	51 598,00	51 598,00	51 598,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		51 598,00	0,00	51 598,00	51 598,00	51 598,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		51 598,00	0,00	51 598,00	51 598,00	51 598,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	17 391,00		17 391,00	17 391,00	17 391,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		17 391,00		17 391,00	17 391,00	17 391,00
TOTAL		68 989,00	0,00	78 989,00	78 989,00	78 989,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	78 989,00
--	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	23 499,00		34 398,00	34 398,00	34 398,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	67 290,00		67 250,00	67 250,00	67 250,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		90 789,00		101 648,00	101 648,00	101 648,00
TOTAL		92 789,00	0,00	103 648,00	103 648,00	103 648,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	64 402,00
---	-----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	162 050,00
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	84 257,00
---	-----------

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3	

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexés.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - CELLULES COMMERCIALES			BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1	

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	22 260,00		22 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 010,00		15 010,00
66	Charges financières	1 508,00	0,00	1 508,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	67 250,00	67 250,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		34 388,00	34 388,00
Dépenses de fonctionnement - Total		39 778,00	101 648,00	141 426,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	141 426,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	17 391,00	17 391,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1696 non bud.)	51 598,00	0,00	51 598,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		61 598,00	17 391,00	78 989,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	78 989,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique la règle des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Soit le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe (V A6)).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 recense les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il recense, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES			BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2	

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 999,00		8 999,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	89 510,00	0,00	89 510,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	17 391,00	17 391,00
Recettes de fonctionnement - Total		98 509,00	17 391,00	115 900,00

R 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE		25 526,00
------------------------------------	--	-----------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		141 426,00
---	--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		67 250,00	67 250,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		34 398,00	34 398,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		2 000,00	101 648,00	103 648,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		58 402,00
---	--	-----------

AFFECTATION AU COMPTE 1068		0,00
----------------------------	--	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		162 050,00
--	--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	21 800,00	22 260,00	22 260,00
60611	Eau et assainissement	100,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61556	Autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6161	Assurance multirisques	1 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches		660,00	660,00
6226	Honoraires		1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	16 500,00	16 500,00	16 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante		15 610,00	15 610,00
6542	Créances éteintes		15 000,00	15 000,00
65608	Autres		10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+66+656)		21 600,00	37 270,00	37 270,00
66	Charges financières (b)	1 765,00	1 508,00	1 508,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 765,00	1 508,00	1 508,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		24 365,00	39 778,00	39 778,00
023	Virement à la section d'investissement	23 499,00	34 398,00	34 398,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	67 250,00	67 250,00	67 250,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	67 290,00	67 250,00	67 250,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		90 789,00	101 648,00	101 648,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		90 789,00	101 648,00	101 648,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		115 154,00	141 426,00	141 426,00

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

141 426,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, UF 042 = 08 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou filés à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES			BP	2020
III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES			A2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 000,00	8 999,00	8 999,00
70878	par d'autres redevables	9 000,00	8 999,00	8 999,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 000,00	89 510,00	89 510,00
752	Revenus des immeubles	85 000,00	89 500,00	89 500,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		94 000,00	98 509,00	98 509,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		94 000,00	98 509,00	98 509,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	17 391,00	17 391,00	17 391,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp.	17 391,00	17 391,00	17 391,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		17 391,00	17 391,00	17 391,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		111 391,00	115 900,00	115 900,00

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	25 528,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	141 428,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèles de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES	BP 2020
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		10 000,00	10 000,00
2189	Autres immobilisations corporelles		10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 536,00	51 536,00	51 536,00
1641	Emprunts en euros	35 636,00	35 636,00	35 636,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
16673	Départements	13 900,00	13 900,00	13 900,00
Total des dépenses financières		51 536,00	51 536,00	51 536,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		51 536,00	51 536,00	51 536,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	17 391,00	17 391,00	17 391,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	17 391,00	17 391,00	17 391,00
13913	Départements	9 307,00	9 307,00	9 307,00
139151	GFP de rattachement	8 084,00	8 084,00	8 084,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		17 391,00	17 391,00	17 391,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		68 927,00	78 927,00	78 927,00

+	
RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	78 927,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèle de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexes IV A8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 - RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 - RF 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES			BP	2020
III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			B2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 130)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
166	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes financières		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 000,00	2 000,00	2 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	23 499,00	34 398,00	34 398,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0)(7)(8)	67 290,00	67 250,00	67 250,00
28033	Amortissement de frais d'insertion	45,00	0,00	0,00
28135	Installat* générales, agencements, aménagement des construct*	58,16	58,16	58,16
28138	Autres constructions	65 636,49	65 636,49	65 636,49
28151	Réseaux de voirie	219,37	219,37	219,37
28152	Installations de voirie	263,00	263,00	263,00
281534	Réseaux d'électrification	293,00	293,00	293,00
281538	Autres réseaux	346,71	346,71	346,71
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		5,53	5,53
28188	Autres immobilisations corporelles	428,27	427,74	427,74
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		90 789,00	101 648,00	101 648,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		90 789,00	101 648,00	101 648,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		92 789,00	103 648,00	103 648,00

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	58 402,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	162 050,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisations »).

(8) Les comptes 16, 29, 39, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	IV
	A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non vendables	Services généraux administratifs publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et Jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement services urbains,	Action économique	

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	81 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 888,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (0/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	81 888,00											81 888,00
Depenses d'ordre	17 391,00											17 391,00
Total dépenses de l'exercice	79 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 939,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	79 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 939,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	103 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 848,00
RAR N-1 et reports	88 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 402,00
Total cumulé recettes d'investissement	192 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 050,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	141 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 438,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	141 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 438,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	118 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 890,00
RAR N-1 et reports	28 538,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 538,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	141 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 438,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs formés les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.291-2, R.231-1 et R.231-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.521-38 et R.431-14 et L.571-1 et R.571-2 du CGCT).

(2) Ou bien de la structure intercommunale.

(3) Ou bien ne relevant pas de la structure intercommunale.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - S1 - CELLULES COMMERCIALES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
IV	
A1	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		78 989,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 989,00
Dépenses réelles		61 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 889,00
16	Emprunts et dettes assimilées	61 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 889,00
1641	Emprunts en euros	38 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 839,00
165	Dépôts et cautions/régimes reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
16873	Dépassements	13 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 050,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2198	Auxiliaires immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Dépenses d'ordre		17 391,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 391,99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 391,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 391,99
13913	Dépassements	9 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 307,00
139151	GFP de rattachement	8 094,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 094,00

RECETTES

Total recettes d'investissement		182 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 050,00
Recettes réelles		66 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 432,00
001	Sortie d'exploitation de la section d'investissement reporté	66 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 432,00
0011	Sortie d'exploitation de la section d'investissement reporté	66 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 432,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
165	Dépôts et cautions/régimes reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Recettes d'ordre		101 618,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 618,00
021	Virement de la section de fonctionnement	94 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 398,00
0211	Virement de la section de fonctionnement	94 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 398,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 840,00
28135	Investissements, acquisitions, aménagement des construct	58,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,16
28138	Autres constructions	88 636,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 636,49
28151	Réseaux de voirie	219,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219,37
28162	Installations de voirie	263,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263,00
281534	Réseaux d'assainissement	293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non vendables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
201538	Autres récurrent	348,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348,77
20161	Installations générales, agencements et aménagements divers	8,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,50
20168	Autres immobilisations corporelles	427,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427,74

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		141 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 438,00
Dépenses réelles		28 778,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 778,00
801	Charges à caractère général	23 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 260,00
80511	Eau et assainissement	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
80952	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
80953	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
81525	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
81658	Autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
817	Etudes et recherches	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00
8228	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
83512	Taxes foncières	18 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 400,00
85	Autres charges de gestion courante	18 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 610,00
8542	Créances dévues	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
85888	Autres	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
86	Charges financières	1 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508,00
86111	Intérêts rattachés à l'échance	1 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508,00
87	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
8718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Dépenses d'ordre		191 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 648,00
023	Virement à la section d'investissement	34 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 286,00
023	Virement à la section d'investissement	34 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 286,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 282,00
8011	Dépenses sur amort des immobilisations corporelles	87 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 282,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		141 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 438,00
Recettes réelles		138 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 035,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

Art (1)	Libellé	D1 Opérations non vendables	0 Services généralistes administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	28 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 526,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	28 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 526,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 889,00
70870	par d'œuvres redevables	9 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 889,00
71	Autres produits de gestion courante	20 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 510,00
712	Revenus des immeubles	09 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	09 500,00
7186	Autres produits divers de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Recettes d'ordre		17 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 391,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 391,00
777	Quota-part des subventions d'investissement transférées au co	17 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 391,00

(1) Pour le classement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécial).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	141 426,00	141 426,00
Dépenses de l'exercice	141 426,00	141 426,00
011 Charges à caractère général	22 260,00	22 260,00
023 Virement à la section d'investissement	34 368,00	34 368,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 250,00	67 250,00
65 Autres charges de gestion courante	15 010,00	15 010,00
66 Charges financières	1 508,00	1 508,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
RECETTES TOTALES (2)	141 426,00	141 426,00
Recettes de l'exercice	116 900,00	116 900,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 361,00	17 361,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 969,00	8 969,00
75 Autres produits de gestion courante	68 510,00	68 510,00
Restes à réaliser - reports	25 526,00	25 526,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	25 526,00	25 526,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est tel selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice et des reports (dépenses ou recettes 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Aux ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES			BP	2020
IV - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			IV	
DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	78 989,00	78 989,00
Dépenses de l'exercice	78 989,00	78 989,00
Non Individualisées en opérations	78 989,00	78 989,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	17 391,00	17 391,00
16 Emprunts et dettes assimilées	51 598,00	51 598,00
21 Immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00
RECETTES TOTALES (2)	182 050,00	182 050,00
Recettes de l'exercice	103 648,00	103 648,00
Non affectées aux opérations	103 648,00	103 648,00
021 Virement de la section de fonctionnement	34 398,00	34 398,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	67 250,00	67 250,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	2 000,00
Restes à réaliser - reports	58 402,00	58 402,00
Non affectées aux opérations	58 402,00	58 402,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	58 402,00	58 402,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice au 31/12/2020. Les lignes reports 001 et 002. Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat									
	Organisme prêteur ou créancier	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date ou premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé (6)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					285 100,00					
1641 Emprunts en euros (total)					285 100,00					
	SA CASSIE D'EPARGNE	07/12/2017		15/04/2018	285 100,00 F			0,72	0,70942	C
169 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					136 893,00					
16973 Dépassements (total)					136 893,00					
2400021	SPA PAYBUR DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE	09/02/2016		18/08/2011	136 893,00 F			0,0	7,4544	X
Total général					424 993,00					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : P : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuité constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour à fin, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la directive IOC 810/15077C du 28 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 81 - CELLULES COMMERCIALES	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		66 989,00	66 989,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		49 698,00	49 698,00
1641	Emprunts en euros	35 638,00	35 638,00
1687	Autres dettes	13 960,00	13 960,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		17 391,00	17 391,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	17 391,00	17 391,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 989,00	0,00	D001 0,00	66 989,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - CELLULES COMMERCIALES	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		101 648,00	101 648,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		101 648,00	101 648,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	58,16	58,16
28138	Autres constructions	65 636,49	65 636,49
28151	Réseaux de voirie	219,37	219,37
28152	Installations de voirie	263,00	263,00
281534	Réseaux d'électrification	293,00	293,00
281538	Autres réseaux	346,71	346,71
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5,53	5,53
28188	Autres immobilisations corporelles	427,74	427,74
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	34 398,00	34 398,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	101 648,00	0,00	58 402,00	0,00	160 050,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 66 989,00
Ressources propres disponibles	IV 160 050,00
Solde	V = IV - II (6) + 93 061,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise multiple des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire, Pascal JALOUX,
A Mourmelon-le-Grand, le 11/03/2020
Le Maire, Pascal JALOUX,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

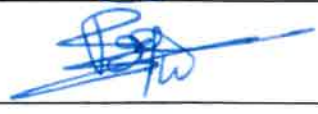
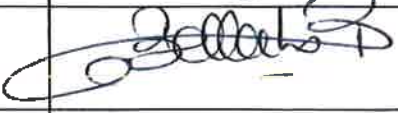
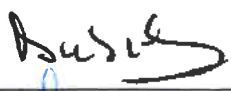
Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Mourmelon-le-Grand, le 11/03/2020

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

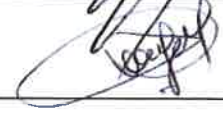
JALOUX Pascal	
GILLET Christelle	
HACHIN Bernard	
PAQUIS Sophie	
BORDET Florent	
BOURGERY Brigitte	
GRIPPI Salvatore	
DEBEAUME Celine	
BAUSSART Jean-Pierre	
BETTAH Bakhta	
BOURGOIN Jean-Philippe	
DA SILVA Monique	
DAGON Annie	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

DECORTE Anne	
DELIGNY Patrice	
DUBOIS Marie-Joseph	
DUPONT Angélique	
GOUX Laëtitia	
GREBERT Frédéric	
GUEDAL Evelyne	
GUILLAUMET David	
HERBERT Rémy	
JOANNES Michel	
LEPINOIS David	
MOUGEL Patrick	
PASQUIER Virginie	
PFIRSCH Magali	
TOUILLET Guy	
ROUSSEAU François	

Certifié exécutoire par le Maire, Pascal JALOUX, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Mourmelon-le-Grand, le

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - CELLULES COMMERCIALES	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	3
- votants :	24
- ont voté pour :	22
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	2

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/13

**Objet : Budget annexe zone du
Tumoy-tranche 3 – Vote du
budget primitif 2020**

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 19 février 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances formulé lors de sa réunion du 4 mars 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2020 du Budget annexe zone du Tumoy – tranche 3 résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

▪ Total des Recettes	27 340 €
▪ Total des Dépenses	27 340 €

Section d'investissement :

▪ Total des Recettes	928 267 €
▪ Total des Dépenses	928 267 €

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:09 +0100
Ref:20200318_120401_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MOURMELON LE GRAND

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : VILLE DE MOURMELON LE GRAND

Numéro SIRET : 21510361500146

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3

ANNEE 2020

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN DEPENSE**

Collectivité : VILLE DE MOIRMELOIN LE GRAND		BUDGET ANNEXE ZONE DU TUMROY-TR3	2019	
Compte	Objet	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement
2031	REVISION DE PRIX - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	01	600,00	20190000204
2031	MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION 3 CELLULES ARTISANALES	01	2 876,29	20180000061
2031	MISSIONS DE CSPTS CONSTRUCTION DE 3 CELLULES	01	801,59	20180000149
	TOTAL CHAPITRE 20		4 277,88	
2313	LOT 1 - MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION 3 CELLULES ARTISANALES - AVENANT 1 INCLUS	01	14 376,50	20190000082
2313	LOT 2 - MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION 3 CELLULES ARTISANALES	01	525,09	20190000085
2313	LOT 3 - MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION 3 CELLULES ARTISANALES	01	3 995,00	20190000087
2313	LOT 7 - MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION 3 CELLULES ARTISANALES	01	13 338,49	20190000090
2313	LOT 8 - MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION 3 CELLULES ARTISANALES	01	2 028,39	20190000091
2313	LOT 4 - MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION 3 CELLULES ARTISANALES	01	24 857,53	20190000123
2313	SOUS-TRAITANT SRTP - CONSTRUCTION 3 CELLULES LOT 1	01	17 160,00	20190000151
2313	SOUS-TRAITANT SRTP - CONSTRUCTION 3 CELLULES LOT 1	01	8 238,00	20190000152
2313	LOT 9 - CONSTRUCTION DE 3 CELLULES COMMERCIALES	01	13 239,28	20190000153
2313	SOUS-TRAITANT CANTARUTTI - CONSTRUCTION 3 CELLULES LOT 9	01	2 304,72	20190000154
2313	SOUS-TRAITANT SRTP - LOT 1 MARCHÉ DE CONSTRUCTION 3 CELLULES	01	1 713,60	20190000164
2313	RACCORDEMENT NOUVELLES CELLULES	01	2 936,74	20190000200
2313	RACCORDEMENT NOUVELLES CELLULES	01	1 320,00	20190000201
2313	RACCORDEMENT NOUVELLES CELLULES	01	824,40	20190000202
	TOTAL CHAPITRE 23		106 857,74	
10226	SOLDE TAXE AMENAGEMENT	01	7 251,00	20190000166
	TOTAL CHAPITRE 10		7 251,00	
	TOTAL DES DEPENSES		118 386,62	

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTES				2019
Collectivité	VILLE DE MOURMELON LE GRAND	BUDGET ANNEXE ZONE DU TUMQOY-TR3		
Compte	Objet	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement
1337	SUBVENTION FSIK	01	175 609,79	
TOTAL DES RECETTES			175 609,79	

Le Maire,
Pascal JALOUX

14 JUL 2020



Fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2019 en vue d'un reprise anticipée
au BP 2020

Compte administratif "Zone du Tumoy-TR3"

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	16 940,40	0,68	- 16 939,72
	Résultat antérieur reporté du BP 2018			-
				- 16 939,72

Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	953 079,16	173 548,58	- 779 530,58
	Solde antérieur reporté du BP 2018	21 247,66		- 21 247,66
				- 800 778,24

<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2019</i>		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement		118 386,62	175 609,79	57 223,17

	dépenses	recettes	solde
Résultat cumulé 2019	1 109 653,84	349 159,05	- 760 494,79

Reprise anticipée	Provision d'affectation en réserve (investissement 1068)	
	Report en fonctionnement en 002 en dépenses	- 16 939,72
	Report en investissement en 001 en dépenses	- 800 778,24

Etat certifié exact, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.14 A1 - Présentation croisée par fonction

p.17 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

p.18 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.20 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.21 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 51368	VILLE DE MOURMELON LE GRAND ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3	BP 2020
-----------------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 233
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	12
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 180 817,00	3 402 781,00	417,70	1 016,45

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1,98	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	5,22	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	22,46	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	47,92%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	429,81%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être renseignées.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur le fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3		BP	2020
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3	BP 2020
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 400,00	27 340,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 16 940,00	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	27 340,00	27 340,00
--	-----------	-----------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	9 102,38	752 657,21

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	118 386,62	175 609,79
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 800 778,00	(si solde positif)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	928 267,00	928 267,00
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	955 607,00	955 607,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans confusion avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de régularisation des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandonnées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandonnées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	14 500,00	0,00	10 400,00	10 400,00	10 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 500,00	0,00	10 400,00	10 400,00	10 400,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 500,00	0,00	10 400,00	10 400,00	10 400,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 500,00	0,00	10 400,00	10 400,00	10 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

27 340,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion courante		14 500,00	0,00	10,00	10,00	10,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	27 330,00	27 330,00	27 330,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 500,00	0,00	27 340,00	27 340,00	27 340,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 500,00	0,00	27 340,00	27 340,00	27 340,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

27 340,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RF 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3	BP 2020
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 140,00	4 277,88	1 401,12	1 401,12	5 679,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 011 511,00	106 857,74	5 001,26	5 001,26	111 859,00
	Total des dépenses d'équipement	1 063 651,00	111 135,62	6 402,38	6 402,38	117 538,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		7 251,00	0,00	0,00	7 251,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		7 251,00	2 700,00	2 700,00	9 951,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 063 651,00	118 386,62	9 102,38	9 102,38	127 489,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	37 412,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	37 412,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 101 063,00	118 386,62	9 102,38	9 102,38	127 489,00

0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	888 778,00
---	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 267,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 084 899,00	175 609,79	749 957,21	749 957,21	825 567,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 084 899,00	175 609,79	749 957,21	749 957,21	825 567,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 084 899,00	175 609,79	752 657,21	752 657,21	828 267,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	37 412,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	37 412,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 122 311,00	175 609,79	752 657,21	752 657,21	928 267,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 267,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3	

(1) Cf. Modèles de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les petites opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retenues dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il rétrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1	

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 400,00		10 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
86	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		10 400,00	0,00	10 400,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	16 940,00
------------------------------------	-----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 340,00
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 251,00	0,00	7 251,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	2 700,00	0,00	2 700,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 679,00	0,00	5 679,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	111 859,00	0,00	111 859,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		127 489,00	0,00	127 489,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	800 779,00
---	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 267,00
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces ou profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2	

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	27 330,00	0,00	27 330,00
Recettes de fonctionnement - Total		27 340,00	0,00	27 340,00
				+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		27 340,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	925 567,00	0,00	925 567,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	2 700,00	0,00	2 700,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		928 267,00	0,00	928 267,00
				+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
				+
		AFFECTATION AU COMPTE 1068		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		928 267,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir la détail Annexe IV A5).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3			BP	2020
III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	14 500,00	10 400,00	10 400,00
0112	Énergie - Électricité		500,00	500,00
0161	Assurance multirisques	14 500,00	700,00	700,00
0226	Honoraires		1 000,00	1 000,00
0231	Annonces et insertions		2 200,00	2 200,00
03512	Taxes foncières		6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+05+056)		14 500,00	10 400,00	10 400,00
06	Charges financières (b)		0,00	0,00
07	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		14 500,00	10 400,00	10 400,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 500,00	10 400,00	10 400,00

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	16 940,00
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 340,00
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèle de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le cumul des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. détails du chapitre des opérations d'ordre, OF 042 = RT 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 075 et 076 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à rassembler les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3			BP	2020
III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES			A2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	14 500,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	14 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		10,00	10,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		14 500,00	10,00	10,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		27 330,00	27 330,00
774	Subventions exceptionnelles		27 330,00	27 330,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		14 500,00	27 340,00	27 340,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 500,00	27 340,00	27 340,00

		+
RESTES A REALISER 2019 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		27 340,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3	BP 2020
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	42 140,00	1 401,12	1 401,12
2031	Frais d'études	42 140,00	1 401,12	1 401,12
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	16 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 011 511,00	5 001,26	5 001,26
2313	Constructions	874 090,00	5 001,26	5 001,26
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	37 412,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 063 651,00	6 402,38	6 402,38
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
10228	Taxe d'aménagement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		2 700,00	2 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 700,00	2 700,00
Total des dépenses financées			2 700,00	2 700,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 063 651,00	9 102,38	9 102,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	37 412,00	0,00	0,00
2313	Constructions	37 412,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		37 412,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 101 063,00	9 102,38	9 102,38

RESTES A REALISER 2019 (11)	118 386,62
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	800 778,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 267,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IB B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 « RF 042 ».

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 « FI 041 ».

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3	BP 2020
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 084 899,00	749 957,21	749 957,21
13148	Autres communes	749 133,00	749 958,00	749 958,00
1337	Dotation de soutien à l'investissement local		-0,78	-0,79
1338	Autres	335 766,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 084 899,00	749 957,21	749 957,21
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 700,00	2 700,00
Total des recettes financières			2 700,00	2 700,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES RÉELLES		1 084 899,00	752 657,21	752 657,21
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	37 412,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	37 412,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		37 412,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 122 311,00	752 657,21	752 657,21

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	176 609,79
-----------------------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	928 267,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 61 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains,	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Depenses réelles	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (a204) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	2 700,00											2 700,00
Depenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	9 132,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 132,33
RAR N-1 et reports	919 154,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	919 154,82
Total cumulé dépenses d'investissement	928 287,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928 287,15
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	752 857,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752 857,21
RAR N-1 et reports	176 609,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 609,79
Total cumulé recettes d'investissement	929 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	929 467,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	19 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 428,00
RAR N-1 et reports	18 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 840,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	27 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	27 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	27 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une salle communale, leurs établissements et services administratifs normaux les communes de 10 000 habitants et plus, le classement par fonction est fait au niveau le plus élevé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'établissements (articles L.6211-35 et L.6211-14 et L.6711-1 et R.6711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
IV	
A1	

Art (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non vendibles	Services généraux administratifs publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbaine, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928 287,00
	Dépenses réelles			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928 287,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dépenses, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement		7 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 251,00
16	Emprunts et dettes assimilées		2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
20	Immobilisations incorporelles		5 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 879,00
2031	Frais d'études		5 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 879,00
23	Immobilisations en cours		111 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 859,00
2313	Constructions		111 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 859,00

RECETTES													
	Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928 287,00
	Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928 287,00
13	Subventions d'investissement		928 287,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928 287,00
13748	Autres communes		749 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	749 988,00
1337	Octroi de soutien à l'investissement local		178 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées		2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00
	Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		16 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 940,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		16 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 940,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUNOY - TRANCHE 3	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non vendables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00
60812	Energie - Electricité	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6161	Assurance multirisques	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6226	Montants	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Atteintes et insertions	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	27 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00
	Recettes réelles	27 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 340,00
76	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
7586	Autres produits divers de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	27 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 330,00
774	Subventions exceptionnelles	27 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 330,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote croisé par l'ensemble des éléments (chapitre, article ou article spécialisés).

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMROY - TRANCHE 3	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	27 340,00	27 340,00
Dépenses de l'exercice	10 400,00	10 400,00
011 Charges à caractère général	10 400,00	10 400,00
Restes à réaliser - reports	16 940,00	16 940,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	16 940,00	16 940,00
RECETTES TOTALES (2)	27 340,00	27 340,00
Recettes de l'exercice	27 340,00	27 340,00
75 Autres produits de gestion courante	10,00	10,00
77 Produits exceptionnels	27 330,00	27 330,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUNOY - TRANCHE 3	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non vennables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	928 267,00	928 267,00
Dépenses de l'exercice	9 102,38	9 102,38
Non individualisées en opérations	9 102,38	9 102,38
16 Emprunts et dettes assimilées	2 700,00	2 700,00
20 Immobilisations incorporelles	1 401,12	1 401,12
23 Immobilisations en cours	5 001,26	5 001,26
Restes à réaliser - reports	919 164,62	919 164,62
Non individualisées en opérations	919 164,62	919 164,62
001 Solde d'exécution de la section d'investis	800 778,00	800 778,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	7 251,00	7 251,00
20 Immobilisations incorporelles	4 277,86	4 277,86
23 Immobilisations en cours	106 857,74	106 857,74
RECETTES TOTALES (2)	928 267,00	928 267,00
Recettes de l'exercice	752 657,21	752 657,21
Non affectées aux opérations	752 657,21	752 657,21
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	749 957,21	749 957,21
16 Emprunts et dettes assimilées	2 700,00	2 700,00
Restes à réaliser - reports	175 609,79	175 609,79
Non affectées aux opérations	175 609,79	175 609,79
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	175 609,79	175 609,79

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi qu'à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice 001 et 002. Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne "Non venables".

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - §1 - ZONE DU TUMROY - TRANCHE 3		BP	2020
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN		IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1.2	
DETAIL INVESTISSEMENT			

(1) Pour le croûtement par nature, le détail est (est selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)).
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	118 386,62	D001 000 778,00	919 104,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMDOY - TRANCHE 3		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A6.2	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
027	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	175 609,79	0,00	0,00	175 609,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 919 164,62
Ressources propres disponibles	IV 175 609,79
Solde	V = IV - II (5) -743 554,83

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

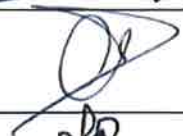
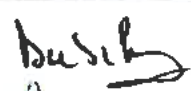
Présenté par le Maire, Pascal JALOUX,
A Mourmelon-le-Grand, le
Le Maire, Pascal JALOUX,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
A Mourmelon-le-Grand, le 11/03/2020

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

JALOUX Pascal	
GILLET Christelle	
HACHIN Bernard	
PAQUIS Sophie	
BORDET Florent	
BOURGERY Brigitte	
GRIPPI Salvatore	
DEBEAUME Celine	
BAUSSART Jean-Pierre	
BETTAH Bakhta	
BOURGOIN Jean-Philippe	
DA SILVA Monique	
DAGON Annie	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D2

DECORTE Anne	
DELIGNY Patrice	
DUBOIS Marie-Joseph	
DUPONT Angélique	
GOUX Laëtitia	
GREBERT Frédéric	
GUEDAL Evelyne	
GUILLAUMET David	
HERBERT Rémy	
JOANNES Michel	
LEPINOIS David	
MOUGEL Patrick	
PASQUIER Virginie	
PFIRSCH Magali	
TOUILLET Guy	
ROUSSEAU François	

Certifié exécutoire par le Maire, Pascal JALOUX, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Mourmelon-le-Grand, le

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - 51 - ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	3
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/14

**Objet : Vote des taux de fiscalité
pour l'exercice 2020**

Vu l'article L.5214-23, 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2331-3, alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 19 février 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances formulé lors de sa réunion du 4 mars 2020,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de maintenir inchangés les taux,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de voter les taux de fiscalité pour l'année 2020 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	11,65 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	10,52 %

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:18 +0100
Ref:20200318_120402_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

pour impression
ception au contrôle de légalité le 18/03/2020 à 22h48
férence de l'AR : 051-215-13615-2020-03-11-2020-03
ché le 20/03/2020 - Certificat exécutoire le 20/03/2020

COMMUNE : 388 MOURMELON LE GRAND

ARRONDISSEMENT : 61 CHALONS EN CHAMPAGNE

INTERCOMMUNALITE : CFP CHALONS EN CHAMPAGNE



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition provisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
D'habitation.....	2 824 115	11,65	2 850 000	332 025
Foncière (bâti).....	2 333 689	23,94	2 378 000	568 293
Foncière (non bâti).....	27 817	10,52	28 100	2 956
				0
Total :				572 249

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : >>>

Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

47 658
Total allocations compensatoires

Produit taxe additionnelle FNB

Produit des IFR

Produit de la CVAE

TASCOM

DCRTP

332 025
Produit provisionnel de TH

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)
Produit attendu de la majoration¹⁵ TH des résidences secondaires

2 CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹² ⁸	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition provisionnelles 2020 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe foncière.....	23,94	572 249	93,94	2 378 000	568 293
Taxe foncière (non bâti).....	10,52	672 249	10,52	28 100	2 956
CFE.....	>>>				
Produit attendu					572 249
Produit à taux constants (hors TH)					

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (Indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

ETIENNE EFFA

le 11 MARS 2020

Le préfet,

le

A Marmelon-le-Grand le 12 MARS 2020



MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA SEULEMENT AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES.
COMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Remy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	3
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/15

**Objet : Subvention pour
rénovation de façade**

Vu la délibération n° 2017-11-70 du 13 novembre 2017 portant modification du règlement pour attribution des subventions pour rénovation de façade au profit des particuliers et des commerçants,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme et des travaux réunie le 12 février 2020,

Entendu le rapport de Christelle GILLET, Vice-présidente de la Commission de l'urbanisme et des travaux,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'attribuer la subvention pour rénovation de façade suivante :

- NICAISE Jennifer – 10 place Georges Clémenceau (salon Jenny Coiffure) : 44,25 €.

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:22 +0100
Ref:20200318_120801_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëticia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/16

**Objet : Régime indemnitaire
applicable au cadre d'emploi
des Ingénieurs territoriaux**

Vu le décret n° 2011-540 du 17 mai 2011 modifiant le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2003-799 du 25 août 2003, modifié par le décret n°2018-762 du 30 août 2018 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement ;

Vu les décrets n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié et le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009, relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Entendu le rapport de Céline DEBEAUME, adjoint au maire en charge des ressources humaines, relatif à l'absence de régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux et la nécessité de son instauration ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'instaurer le régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, comme suit :

I. INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

Les éléments de calcul de l'indemnité spécifique de service sont fixés comme suit :

FILIERE TECHNIQUE			
Grades	Taux de base (€)	Coefficient propre à chaque grade	Taux individuel maximum
Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux			
- Ingénieur hors classe	361,90	63	122.5%
- Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90	51	122.5%
- Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90	43	122.5%
- Ingénieur principal jusqu'au 5 ^{ème} échelon	361,90	43	122.5%
- Ingénieur à partir du 6 ^{ème} échelon	361,90	33	115%
- Ingénieur jusqu'au 5 ^{ème} échelon	361,90	28	115%

II. PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Les éléments de calcul de la prime de service sont fixés comme suit :

FILIERE TECHNIQUE		
Grades	Montant annuel de base	Montant individuel annuel maximum
Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux		
- Ingénieur hors classe	4572 €	9144 €
- Ingénieur principal	2817 €	5634 €
- Ingénieur	1659 €	3318 €

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:24 +0100
Ref:20200318_121202_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de **MOURMELON LE GRAND**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/17

**Objet : Règlement intérieur des
potagers familiaux**

Vu la délibération n° 2011-05-45 du 26 mai 2011 pérennisant le dispositif de mise à disposition de potagers familiaux ;

Considérant le souci constant de la municipalité de faciliter l'accès des familles aux jardins potagers proposés par la commune ;

Entendu l'exposé de Madame Brigitte BOURGERY, Vice-Présidente de la Commission Cadre de Vie,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le règlement intérieur tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme

PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:11 +0100
Ref:20200318_121402_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES POTAGERS FAMILIAUX

ARTICLE 1

La jouissance d'un potager est concédée par la Ville de Mourmelon le Grand à toute personne physique en ayant fait la demande et répondant aux critères ci-dessous :

- Le demandeur doit résider sur le territoire de la commune de Mourmelon le Grand
- La demande doit être faite par écrit (datée et signée par le demandeur) auprès de la Mairie. Les demandes sont enregistrées chronologiquement.

ARTICLE 2

La jouissance d'un potager est concédée par la commune à titre gratuit pour un an.

ARTICLE 3

Les parcelles disponibles qui n'auront pas été attribuées au 28 Février, faute de demandes suffisantes, pourront être affectées à compter du 1^{er} mars sans condition de ressources aux familles, qui en auront fait la demande. Celles-ci seront attribuées dans l'ordre chronologique des inscriptions.

ARTICLE 4

A la prise de possession du potager, le bénéficiaire signera une convention par laquelle il s'engagera à respecter le règlement auquel sera annexé un plan sur lequel figurera l'emplacement qui lui sera attribué.

La jouissance du potager est accordée personnellement au bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'aucune transmission, même partielle, à un tiers.

L'autorisation de jouissance est concédée jusqu'au 15 février. L'attribution d'une parcelle à compter du 28 février de l'année suivante devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

Sauf cas de force majeure, le jardinier qui ne souhaite plus cultiver sa parcelle devra en informer, la Mairie un mois avant de rendre la parcelle.

ARTICLE 5

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la parcelle à l'unique usage du jardinage et notamment à :

- Tenir le terrain en parfait état de propreté ainsi que ses abords ;
- Cultiver avec soin et semer en temps et saison convenables ;
- Veiller à ce que les produits semés n'atteignent pas les jardins voisins ;
- Ne planter aucun arbre à haute tige, même fruitier, ni d'arbustes à tiges courtes du type groseilliers, cassis, framboisiers, mûriers, troènes, forsythias...

La jouissance du potager ayant été accordé à titre personnel, aucun commerce ou vente de produits à des tiers n'est autorisé.

En cas d'incapacité temporaire du bénéficiaire, celui-ci pourra se faire aider sans que cette aide puisse se transformer en concession de jouissance, même partielle.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire fera son affaire des troubles de jouissance, quels qu'en soient les causes ou les acteurs. Il renoncera à cet égard à tout recours contre la Ville de Mourmelon le Grand et ses représentants, ainsi qu'en cas de vols, dégâts, tempête, etc...

ARTICLE 7

Un circuit d'alimentation en eau relié à la concession communale est à la disposition des jardiniers. Il fonctionne sur la période du 1^{er} mai au 15 septembre ou selon les dates fixées par la Mairie qui seront communiquées aux jardiniers. En période de restriction d'eau, les jardiniers devront respecter la réglementation communale, départementale ou nationale mise en place.

L'eau est réservée exclusivement à l'arrosage des plantations situées sur les parcelles. Après utilisation, le jardinier doit s'assurer de la bonne fermeture des bouches à eau.

L'arrosage au jet, ainsi que l'utilisation d'engins d'arrosage automatique, sont formellement interdits.

ARTICLE 8

Il est interdit au locataire d'aménager toute construction sur la parcelle.

Il est interdit de faire du feu, sous quelque forme qu'il soit.

Les activités de loisirs ne sont pas autorisées (pique-nique, barbecue, jeux de pétanque, etc...)

Tout autre déchet de type pierres, gravats devra être évacué vers la déchetterie.

Tout dépôt de détritus est interdit sur l'ensemble des parcelles.

Les animaux sont interdits à l'intérieur de l'enceinte des potagers.

Les véhicules pourront éventuellement se garer sur la partie bétonnée de l'entrée sans toutefois occasionner une quelconque gêne pour l'accès aux différents terrains.

Les jardiniers se prêteront assistance pour le maintien du bon ordre et pour l'exécution des travaux d'intérêt général.

ARTICLE 9

Toute inobservation des clauses et obligations du présent règlement entraînera le retrait de la concession du potager sans aucune indemnisation ou dédommagement de la part de la Ville de Mourmelon le Grand. De plus, les potagers pourront être repris en cours d'année dans les cas suivants :

- Si le bénéficiaire quitte la commune, l'autorisation lui sera tout de même donnée de récolter ce qui peut l'être jusqu'au 28 février de l'année.
- Si le bénéficiaire ne cultive pas ou ne maintient pas en état de propreté le terrain dont il a la concession
- Si le bénéficiaire nuit à la bonne entente du groupe ou porte atteinte au bon fonctionnement par son comportement
- Si l'un des bénéficiaires est surpris à s'approprier le bien d'autrui, à en détourner l'usage.

ARTICLE 10

Tout bénéficiaire d'un potager s'engage à observer les conditions stipulées ci-dessus et reconnaît que leur non observation le prive de tous droits au terrain concédé.



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	3
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelynne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/18

Objet : Règlement intérieur de l'ALSH

Vu la délibération n° 2018/01/04 du 17 janvier 2018 adoptant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des vacances scolaires ;

Considérant la nécessité de mettre à jour ce règlement intérieur ;

Entendu l'exposé de Madame Sophie BLANC, adjoint au maire en charge de la Jeunesse,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le règlement intérieur tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:13 +0100
Ref:20200318_121402_2-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vacances de la Toussaint, d'Hiver, de Printemps et d'Eté

RÈGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses camarades, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de la structure. La structure possède un projet éducatif général et un projet pédagogique qui est rédigé par le directeur.

Article 1 – Identité de l'ALSH

La ville de Mourmelon le Grand organise dans le cadre du temps extra-scolaire des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), qui sont habilités par la Direction Départementale de la Marne, sous le numéro d'organisateur n° 051ORG0071, pour un effectif maximal de 98 enfants, dont 32 de moins de 6 ans.

Article 2 – Fonctionnement

La mairie organise un ALSH pendant les petites vacances scolaires (*hors Noël*) et les vacances d'été (les quatre premières semaines). Il est destiné aux enfants de 4 (révolus) à 12 ans scolarisés dans la « Commune » ou à l'« Extérieur ».

- Est considéré un enfant de la « Commune » s'il habite ou est hébergé temporairement (famille : Grands-parents ou oncle/tante) à Mourmelon le Grand, Mourmelon le Petit et Baconnes.
- Est considéré « Extérieur », un enfant qui ne répond pas aux critères ci-dessus

Les inscriptions se font par période d'une semaine, parmi l'une des trois formules :

- La ½ journée (Après-midi)
- La journée sans repas (Matin et Après-midi)
- La journée avec temps méridien

Les horaires sont joints en annexe, ils peuvent être modifiés par « Décision » du Maire. Ils sont indiqués dans la brochure de présentation, dans le projet éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs.

Article 3 - Les modalités d'inscriptions

3.1 - Les inscriptions sont prises en compte en fonction des effectifs de chaque groupe d'âge. Les effectifs dépendent du taux d'encadrement, c'est-à-dire un animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus et un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

3.2 - Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles et dans l'ordre d'arrivée des dossiers **complets**.

3.3- La municipalité se réserve le droit de ne pas ouvrir l'Accueil de Loisirs en cas de sous-effectif. Dans ce cas elle informera les parents au moins 10 jours avant le début de la session.

3.4 - L'inscription se fait au moins trois semaines avant le début de la session et elle se fait au service des Sports et Jeunesse à la mairie de Mourmelon-le-Grand et sur l'espace famille « Inoé » depuis le site de la Mairie.

3.5 - Documents à fournir pour l'inscription :

- Fiche de renseignements, une fois par année scolaire.
- Fiche d'inscription, à chaque vacance.
- Fiche sanitaire, une fois par année scolaire et à mettre à jour à chaque vacances.
- Pour les allocataires de la CAF : le numéro d'allocataire
- Pour les non-allocataires CAF : La feuille d'impôt du responsable légal N-2 et les prestations.

3.6 - L'inscription est définitive qu'après réception des documents ci-dessus.

3.7 - Règlement de la facture doit se faire obligatoirement à la réservation

- Moyens de paiement pour une réservation faite à la mairie : Espèce (dans la limite de 300 euros), chèque, Chèque ANCV, bons caf « Aides au temps libre », bons MSA et le règlement en chèque CESU est accepté uniquement pour les enfants de moins de 6 ans.
- Moyens de paiement pour une réservation faite sur l'espace famille : Paiement en ligne par carte bancaire uniquement via PayFip.

3.8 - Durant les vacances, l'inscription d'un enfant peut être prolongée à la demande du représentant légal et ce, dans la limite des places disponibles.

Article 4 – Tarification

- Les tarifs sont joints en annexe.
- Ils peuvent être modifiés par simple « Décision » du Maire.
- Les tarifs sont revus annuellement pour l'année scolaire suivante.
- Une attestation de règlement et de présence sera transmise à la fin de chaque session.
- Mode de calcul du quotient :
 - Pour les allocataires CAF, nous utilisons les informations du site « cafpro » selon les modalités notifiées dans la convention signées avec la CAF :
 - Le quotient familial CAF (en cours ou le plus récent dans l'historique)
 - Montant des ressources indiqués
 - le nombre de part.
 - Dans le cas où les informations ne sont pas disponibles sur le site, nous utiliserons soit le précédent quotient ou nous utiliserons le mode de calcul ci-dessous.
 - Pour les personnes non allocataires de la Caf :
 - Divisez les revenus annuels imposables N-2 par 12
 - Ajoutez les prestations familiales du mois de référence
 - Divisez le montant obtenu par le nombre de parts fiscales (selon le modèle appliqué par la CAF)
- Le quotient familial sera mis à jour une fois par an.
- Une dégressivité de 10% est appliquée dès le troisième enfant, sur montant global.
- Aucune annulation n'est possible. Toutes les facturations seront encaissées.
- En cas de maladie, les parents devront transmettre obligatoirement un certificat médical justifiant l'absence. Et dans ce cas, la collectivité remboursera seulement à partir de la troisième journée, donc la première et seconde journée ne seront pas remboursées.

- Les personnes ne présentant pas les différents justificatifs de revenus devront payer la tranche la plus haute.

Tarification spécifique :

- Une tarification est appliquée pour « séjour court » sur une base de 15 euros par nuitée en plus du coût de la semaine. Ce tarif pourra être modifié en fonction du coût engendré par les activités du séjour.
- Une tarification est appliquée pour « une nuitée au centre » sur une base de 9 euros en plus du coût de la semaine.
- Pour certaines sorties ou activités un coût supplémentaire pourra être demandé.
- Une famille qui a réservé une formule B, pourra exceptionnellement réserver un accueil sur le temps méridien (12h15 à 13h45) pour le tarif de 2 €. Le caractère exceptionnel de cette réservation devra être justifié.

Article 5 – Arrivée et sortie de l'accueil

L'enfant est pris en charge par l'Accueil de Loisirs :

- A partir de l'instant où la personne accompagnant l'enfant le remet à un animateur à l'intérieur des locaux.
- Dès sa présentation à un animateur de son groupe pour l'enfant venant seul à l'Accueil de Loisirs.

La prise en charge de l'enfant s'arrête :

- A la remise de l'enfant aux parents ou toutes personnes mentionnées sur la feuille d'inscription ou par courrier. Dans ce cas une pièce d'identité pourra être demandée.
- Au départ « seul » de l'enfant aux horaires indiqués dans ce règlement. Les parents doivent le noter sur la feuille d'inscription et l'enfant doit être âgé de 8 ans ou plus.
- Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture de l'accueil, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

Article 6 – Assurance

6.1 - La mairie de Mourmelon-le-Grand a contracté une assurance couvrant les garanties en responsabilité civile pour le personnel et les enfants.

6.2 - Il est conseillé aux parents de souscrire une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (garantie individuelle accident corporel)

Article 7 – Hygiène et santé

7.1 - Les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'Accueil de Loisirs en cas de maladies contagieuses.

7.2 - Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans ordonnance. Dans ce cas, les médicaments doivent être confiés au directeur à l'arrivée de l'enfant. En aucun cas un enfant ne doit avoir de médicament sur lui ou dans son sac (sauf si prescription du médecin)

7.3 - Il est obligatoire de remplir et de mettre à jour à chaque session la fiche sanitaire, en indiquant les dates des vaccins et les antécédents médicaux.

7.4 – En cas d'urgence :

- Le directeur ou un animateur effectue les gestes de premier secours.
- Le directeur ou un animateur appelle le Samu, centre 15 ou pompier (112)
- Les animateurs mettent les autres enfants en sécurité.
- Le directeur informe les parents et la commune.

7.5 - Les enfants présentant des problèmes de propreté (port de couches) ne sont pas admis à l'Accueil de Loisirs.

Article 8 – Préconisations

- Le(s) parent(s) veillera (ont) à fournir à l'enfant une tenue adaptée à l'activité proposée (tenue de sport, basket, vêtements qui ne craignent rien...).
- Afin de pouvoir retrouver les propriétaires de vêtements perdus ou oubliés à l'accueil de loisirs, il est conseillé d'y inscrire le nom de l'enfant.
- Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, téléphone portable ou objets de valeur au sein de l'accueil de loisirs. La Ville déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 9 – Comportement et annulation

- Dans le cas où un enfant présenterait un écart de conduite (verbal ou physique, dangereux) à l'égard du personnel, de ses camarades, de lui-même, des locaux ou du matériel, il pourra être fait :
 - Un avertissement oral auprès de l'enfant et du responsable légal, à la seule appréciation du responsable de l'accueil des loisirs.
 - Un avertissement écrit auprès du responsable légal.
 - Une exclusion temporaire ou définitive. Dans ce cas, cette exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement pour la période engagée.
Pour les deux derniers cas, cela se fera à l'appréciation du directeur de l'accueil en accord avec le Maire.
- Toute dégradation volontaire occasionnée par l'enfant sera facturée au responsable légal.
- Dans le cas où les parents ne respecteraient pas le règlement intérieur, la mairie de Mourmelon-le-Grand se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.

Article 10 – Les projets et l'équipe pédagogique

10.1 - La structure possède un projet éducatif général et un projet pédagogique. Le projet éducatif est rédigé en concertation avec le Maire et le responsable du service des Sports et Jeunesse. Le projet pédagogique est rédigé par le directeur de l'Accueil de Loisirs. Ils sont affichés dans le bureau du directeur et disponibles sur simple demande.

10.2 – Le directeur et les animateurs sont porteurs des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.

Article 11 – Restauration et goûter

11.1 Les repas

- Le ou les parents s'engagent(nt) à fournir un repas complet et équilibré. Ils assument la pleine et entière responsabilité de son contenu.
- Un sandwich est autorisé une fois par semaine. Pas de boissons gazeuses ou sucrées
- Le repas devra être conditionné dans des boîtes hermétiques adaptées au four à micro-ondes (pas de boîtes métalliques). Toutes les boîtes devront être étiquetées au nom de l'enfant.
- Les éléments du repas sont mis dans une glacière ou un sac isotherme identifié au nom de l'enfant.
- L'enfant ne devra consommer que le repas et les ingrédients fournis par la famille.
- Après le repas, les boîtes seront vidées et remises dans le sac des enfants (pas de lavage prévu), il appartient aux parents de respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (chaîne du froid, propreté des contenants).

- Respect des dates limites de consommation (DLC et DLUO). Dans le cas d'un dépassement l'animateur retire et détruit l'aliment.
- Dans le cas où ces préconisations ne seraient pas respectées, la ville de Mourmelon-le-Grand se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant durant l'accueil du midi.

11.2 Les goûters

- Le goûter est fourni par la ville aux enfants tous les jours, il tient compte des allergies et des régimes des enfants.
- Pour les régimes « spécifique » (type Gluten) il sera demandé aux parents de fournir le goûter.
- En cas de sortie, il pourra être demandé aux parents de fournir le goûter.

Article 12 – Droit à l'image

12.1 Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, les parents autorisent leur enfant à être pris en photographie ou vidéo et autorisent la diffusion de l'image sur quelque support que ce soit.

12.2 Un refus d'autorisation devra être notifié sur la feuille de renseignement ou par écrit au moment de l'inscription et joint au dossier.

Article 13 – Acceptation du règlement

13.1 - Toute inscription à l'Accueil de Loisirs vaut acceptation sans réserve par les parents du présent règlement intérieur.

13.2 – Ce règlement pourra être revu et modifié par le conseil municipal

ANNEXE

LES HORAIRES

Matin	Temps Méridien	Après-Midi
9h00 à 12h00 <i>Avec un accueil échelonné de 7h30 à 9h00 et un départ échelonné de 12h00 à 12h15</i>	12h00 à 13h45	14h00 à 17h30 <i>Avec un accueil de 13h45 à 14h00 et un départ échelonné de 17h30 à 17h45</i>

- Pour le temps d'accueil organisé de 7h30 à 8h30, l'inscription se fait uniquement à la semaine.

LES TARIFS (Décision du Marie n°2017-19 du 3 novembre 2017, modifiée le par la décision du n°2019-01 du 9/01/2019)

Tarifs "Commune"

Le calcul est sur une base d'une semaine de 5 jours, en cas de jours fériés, la tarification sera adaptée au nombre de jours réels de la semaine.

<u>Prestation</u>	QF ≤ 470	≥ 471 QF ≤ 619	≥ 620 QF ≤ 769	QF ≥ 770
Semaine demi-journée (Après-midi)	18,00 €	21,00 €	24,00 €	27,00 €
Semaine journée complète sans accueil temps méridien	39,00 €	46,00 €	52,50 €	59,00 €
Semaine journée complète avec accueil temps méridien	46,00 €	54,00 €	61,50 €	69,00 €

Une dégressivité de 10% est appliquée dès le 3ème enfant, sur le montant global de la réservation.

Tarifs "Extérieur "

Le calcul est sur une base d'une semaine de 5 jours, en cas de jours fériés, la tarification sera adaptée au nombre de jours réels de la semaine.

<u>Prestation</u>	QF ≤ 470	≥ 471 QF ≤ 619	≥ 620 QF ≤ 769	QF ≥ 770
Semaine demi-journée (Après-midi)	40,50 €	47,25 €	54,00 €	60,75 €
Semaine journée complète sans accueil temps méridien	87,75 €	103,50 €	118,13 €	132,75 €
Semaine journée complète avec accueil temps méridien	103,50 €	121,50 €	138,38 €	155,25 €

Une dégressivité de 10% est appliquée dès le 3ème enfant, sur le montant global de la réservation

Participation financière des communes de Mourmelon le Petit et de Baconnes

Le calcul est sur une base d'une semaine de 5 jours, en cas de jours fériés, la tarification sera adaptée au nombre de jours réels de la semaine.

<u>Prestation</u>	QF ≤ 470	≥ 471 QF ≤ 619	≥ 620 QF ≤ 769	QF ≥ 770
Semaine demi-journée (Après-midi)	22,50 €	26,25 €	30,00 €	33,75 €
Semaine journée complète sans accueil temps méridien	48,75 €	57,50 €	65,63 €	73,75 €
Semaine journée complète avec accueil temps méridien	57,50 €	67,50 €	76,88 €	86,25 €



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 5 mars 2020.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	3
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Anne DECORTE a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS

Etaient absents : Jean-Philippe BOURGOIN, Patrice DELIGNY, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2020/03/19

**Objet : Convention de
maintenance de l'archivage**

Vu le classement des archives municipales assuré par le service Archivage du Centre de gestion de la Marne ;

Considérant, et ce afin de prendre en compte de nouveaux dépôts d'archives non classées, compte tenu de l'activité des services, et de pérenniser le système d'archivage de la commune, que le CDG51 propose une mission pluriannuelle dite de « maintenance », pour une période de trois ans, renouvelable éventuellement ;

Considérant que le tarif de 2020 est de 223 € la journée, que la convention de maintenance prévoit un ou deux jours d'intervention par an sur trois ans, et donc que le coût annuel serait pour 2020 de 223 ou 446 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la Convention de maintenance de l'archivage proposée par le CDG 51 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;

A Mourmelon le Grand, le 12 mars 2020
Extrait certifié conforme

Pascal JALOUX
2020.03.18 22:40:26 +0100
Ref:20200318_121601_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

CONVENTION DE MAINTENANCE PLURIANNUELLE D'ARCHIVAGE N°ARCHMAINT-.....-

ENTRE

Monsieur Patrice VALENTIN, Maire d'ESTERNAY, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MARNE, agissant en cette qualité et conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 4 juillet 2014.

ET

Monsieur, Maire de, agissant en cette qualité et conformément à une délibération du Conseil Municipal en date du

Il est préalablement exposé :

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permettant aux Centres de Gestion d'exercer des missions d'archivage,

Considérant la demande de la commune de visant à bénéficier des services d'un archiviste diplômé pour traiter de manière régulière son fond d'archives.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la maintenance pluriannuelle visant à mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande, un personnel archiviste itinérant professionnel, en vue de consolider et pérenniser le système d'archivage mis en place au sein de la collectivité.

Article 2 : Missions de l'intervention

L'intervention de maintenance proprement dite consistera à :

- Sensibiliser le personnel désigné par la collectivité ou l'établissement et rappeler les procédures d'archivage
- A la fin de cette intervention, le personnel désigné sera autonome sur la réalisation des tâches d'identification, de classement, de conditionnement et d'indexation des archives.
- Avec l'assistance du personnel de la collectivité ou de l'établissement :
 - o réactualiser le classement des archives avec l'intégration des archives intermédiaires n'ayant plus d'utilité courante (la mission ne portera que sur des dossiers clos)
 - o Identifier les archives éliminables et rédiger un bordereau d'élimination
 - o Conditionner et coter les archives selon le cadre de classement réglementaire

Mettre à jour l'inventaire

pièce pour impression
réception au contrôle de légalité le 18/03/2020 à 22h48
référence de l'AR : 051-215103618-20200311-2020_03_19-DE
ché le 20/03/2020
Suivi annuel par l'archiviste de l'archivage réalisé par le référent de la collectivité

Nota : La destruction des documents éliminables est matériellement réalisée par la collectivité d'origine.

Article 3 : Durée et périodicité de la mission

Le service de maintenance intervient 1 an au plus tôt, à compter de la date de fin de l'intervention initiale d'archivage du Centre de Gestion et la présente convention est conclue pour une période de trois ans.

La collectivité s'engage à identifier, regrouper et photographier annuellement les dossiers à traiter, et fournir les informations au Centre de Gestion de la Marne.

L'estimation du temps d'intervention, trajet inclus, sera fixée sur une durée de travail hebdomadaire adossée à un temps complet.

Article 4 : Modalités pratiques de l'intervention

L'archiviste du Centre de Gestion interviendra dans les locaux de la collectivité, plus particulièrement ceux destinés au stockage des archives dont l'accès devra lui être facilité.

Elle veillera à fournir à l'archiviste des locaux répondant aux normes d'hygiène et de sécurité du travail et mettra à sa disposition le mobilier (table, chaise, etc.) et le matériel (boîte d'archives, chemises, etc.) nécessaires à la bonne réalisation de sa mission.

Article 5 : Tarification

Le montant du coût journalier est fixé annuellement par le Conseil d'administration du Centre de Gestion et est applicable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le coût appliqué sera celui en vigueur à la date de l'intervention au sein de la collectivité.

Le coût n'inclut pas les fournitures (boîtes, chemises, etc.) nécessaires au travail de l'archiviste.

Le paiement de la prestation sera effectué au vu d'un titre de recettes émis par le Centre de Gestion.

Article 6 : Confidentialité et propriété des archives

Le Centre de gestion, en la personne de l'archiviste, se reconnaît tenu au secret professionnel pour tout ce qui concerne les faits et renseignements dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

Les archives relèvent de la propriété de la collectivité et aucun élément ne pourra être utilisé pour des études ou des publications sauf accord expresse de la collectivité.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et donnera lieu à 3 interventions de l'archiviste au cours de la période de référence.

Article 8 : Résiliation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet au 1^{er} janvier de l'année suivante sous réserve que cette dénonciation intervienne trois mois avant cette date.

En cas de motif sérieux justifié, le Centre de Gestion et la commune de peuvent décider de ne pas poursuivre la mission engagée. La convention sera alors dénoncée avec effet immédiat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Litiges

En cas de difficultés quant à l'application de la présente convention, le Centre de Gestion et la collectivité s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, tous les litiges relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

Fait à

Fait à CHALONS-EN-CHAMPAGNE

le

le

Le Maire,

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

.....
Faire précéder la signature de la mention
« Vu, lu et approuvé »

Maire d'ESTERNAY
Conseiller régional
Délégué régional du CNFPT